



Le Conseil européen en 2010

La présente publication est produite par le Secrétariat général du Conseil.
www.european-council.europa.eu

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2011

ISBN 978-92-824-2806-1

doi:10.2860/66358

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER ÉCOLOGIQUE

Le Conseil européen en 2010

JANVIER 2011

Table des matières

Le Conseil européen en 2010 par le président du Conseil européen	
Autour de la table	5
Préserver la stabilité de la zone euro	6
Créer des emplois et de la croissance	9
La présence de l'Union sur la scène internationale	11
Travailler ensemble	14
Perspectives	19
Conclusions du Conseil européen et déclarations des chefs d'État ou de gouvernement	21

Le Conseil européen, octobre 2010





Autour de la table

Voilà maintenant plus d'un an que je suis entré en fonction comme premier président permanent du Conseil européen. Notre institution réunit autour d'une table les plus hauts dirigeants de l'Union, à savoir les vingt-sept chefs d'État ou de gouvernement des États membres, le président de la Commission et le président du Conseil européen. Cette instance stratégique n'exerce pas de fonctions législatives. Nous déterminons ensemble les priorités politiques, nous définissons le cap stratégique de l'Union et nous assumons nos responsabilités dans les situations de crise.

Le *Conseil européen en 2010* porte sur les activités de l'année 2010 - une année riche en événements. La stabilité de la zone euro, l'état de nos économies ou encore le rôle de l'Union européenne dans le monde ont mobilisé toute notre attention.

Le 1^{er} décembre 2009, lorsque le traité de Lisbonne est entré en vigueur, le Conseil européen est officiellement devenu une institution à part entière. Il dispose maintenant d'un président permanent, élu pour un mandat de deux ans et demi renouvelable une fois. Avec cette nouvelle configuration, il s'agissait de donner aux travaux de l'Union plus de cohérence et de continuité – une idée pertinente, cette première année en témoigne.

Lors de nos réunions, seuls les dirigeants et la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité participent aux travaux. Cela permet un débat ouvert et animé. Avec environ trente personnes autour d'une table ovale, il est possible (ou presque) de se regarder dans les yeux. La réunion est souvent précédée d'un échange de vues avec le président du Parlement européen. Le président de la Banque centrale européenne est parfois invité. Avec le temps, nous finissons par très bien nous connaître. Au cours de l'année 2010, nous avons pris congé de six collègues et en avons accueilli six nouveaux, après les changements de gouvernement au Royaume-Uni, en Hongrie, en Finlande, en République tchèque, en Slovaquie et aux Pays-Bas. Ces réunions sont essentielles pour que des relations puissent s'établir entre les chefs d'État ou de gouvernement européens. Seules ces relations de confiance, personnelles, nous permettent de tracer une voie commune.

Le Conseil européen a tenu six réunions entre le 11 février et les 16-17 décembre 2010, une réunion informelle et cinq formelles. Deux réunions des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro, que j'ai présidées, ont également eu lieu, l'une au moment du Conseil européen de mars, et l'autre sous forme d'une réunion distincte en mai. Je me souviendrai toujours de la première réunion que j'ai présidée, non pas dans les locaux habituels du Conseil, mais à la Bibliothèque Solvay – neige à l'extérieur, négociations vigoureuses à l'intérieur. Le nombre de réunions annuelles peut varier : le traité en exige au minimum quatre. Il y en a eu six en 2009 et sept en 2008. En raison de leur fréquence relativement faible et de leur caractère politique très intense, ces réunions suscitent une grande attention de la part du public. Elles donnent une bonne visibilité à l'Union des vingt-sept. Il faut donc les préparer avec soin. Ces préparatifs mobilisent beaucoup de monde et de nombreuses institutions à Bruxelles et dans les vingt-sept capitales. Le Conseil des affaires générales joue un rôle important pour faire la synthèse des résultats obtenus par les différentes réunions ministérielles.

Le président doit préparer, présider et diriger les réunions du Conseil européen, rechercher un consensus entre ses membres et veiller à ce que les décisions prises soient ensuite appliquées. Avec le président de la Commission, le président du Conseil européen représente l'Union à son niveau dans les relations avec les pays tiers.

Même si l'institution n'exerce pas de fonctions législatives, l'autorité politique des conclusions du Conseil européen et des déclarations des chefs d'État ou de gouvernement est largement admise.

À l'instar d'un "sommet", que l'on n'atteint qu'à l'issue d'un long voyage, une réunion du Conseil européen peut soudain ouvrir de nouveaux horizons. C'est à la fois la fin d'un processus et l'amorce d'un nouveau départ.

Préserver la stabilité de la zone euro

L'année 2010 a été dominée par les crises de la dette publique dans la zone euro. Cette question a été à l'ordre du jour de toutes nos réunions. Même si seize États membres seulement partagent la monnaie unique (dix-sept depuis lors, puisque l'Estonie a adopté l'euro le 1er janvier 2011), les vingt-sept membres sont tous convaincus que l'intérêt de l'Union dans son ensemble est d'assurer la stabilité de la zone euro. Les décisions que nous avons prises, notamment en mai, en octobre et en décembre, constituent la plus grande réforme de l'Union économique et monétaire depuis la création de l'euro.

Les crises de la dette publique survenues dans la zone euro ont marqué une évolution inattendue dans la tourmente financière et économique mondiale plus générale ouverte en août 2007 et qui a culminé au niveau international avec la faillite de Lehman Brothers. Même si le risque d'une dépression économique pour l'Europe entière a pu être évité – grâce à des interventions résolues et coordonnées, la plupart des États membres ont retrouvé le chemin de la croissance en l'espace d'un an –, une autre menace est apparue fin 2009 avec les difficultés de financement du gouvernement grec.

Lors de la réunion du Conseil européen de février 2010, nous nous sommes mis d'accord sur le principe d'adopter si nécessaire des mesures visant à préserver la stabilité de l'ensemble de la zone euro et à aider la Grèce. En mars, nous avons arrêté les principales caractéristiques de ce soutien éventuel. Ce n'est qu'à la fin du mois d'avril que notre collègue grec a pour la première fois demandé un soutien – puisque l'on prétend que notre processus décisionnel serait lent, il est peut-être bon de rappeler cet enchaînement des faits. Les choses sont alors allées très vite. Le 2 mai, un

accord a été trouvé entre les ministres des finances et, le 7 mai, cet accord était approuvé par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro. Il prévoyait un plan de sauvetage sous forme de prêts s'élevant à 110 milliards d'euros (80 milliards fournis par l'UE et 30 milliards par le Fonds monétaire international). Associé aux mesures d'austérité courageuses prises par le gouvernement grec lui-même, il a permis de stabiliser la situation de la Grèce.

Un dîner décisif

Durant la première semaine de mai, les événements se sont accélérés. Il est apparu clairement que nous devons aller plus loin qu'une décision ad hoc prise pour un seul pays et nous diriger vers un mécanisme systémique. Le problème d'un seul pays est devenu celui de l'ensemble de la zone euro, et même une menace pour la reprise mondiale. C'est pourquoi le sommet spécial des seize chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro, prévu le 7 mai pour adopter le plan de sauvetage de la Grèce et envisager l'avenir, est devenu, sans que l'on s'y attende, un de ces dîners décisifs qui semblent être le secret du succès de l'Union. Passé minuit, les dirigeants des seize pays de la zone euro sont convenus de "faire usage de l'ensemble des moyens disponibles" pour préserver la stabilité de l'euro. Ce n'était pas de vaines paroles. Dans les 48 heures, en réponse à la demande des chefs d'État ou de gouvernement, la Commission européenne a présenté une proposition et les ministres des finances ont approuvé un mécanisme de crise ad hoc : un système de prêts conditionnels s'élevant à 750 milliards d'euros, qui est à présent en place et sera maintenu jusqu'à la mi-2013. Plusieurs États membres ont annoncé des mesures extrabudgétaires et des réformes économiques immédiates. La Banque centrale européenne a pris une mesure sans précédent en

achetant des obligations sur le marché secondaire pour éviter le dérèglement du marché. Cet effort commun montre que la capacité de l'Union à agir ne peut être mise en doute.

Pendant la crise que nous avons connue au printemps, ainsi que je l'ai indiqué dans un discours prononcé le 25 mai, "nous avons construit un canot de sauvetage en pleine mer". Au cœur de la tourmente, ce n'était pas un mince exploit. Cependant, il était clair pour chacun d'entre nous qu'il fallait en tirer les enseignements qui s'imposent pour l'avenir : à la fois pour *prévenir* ce type de crise dans la mesure du possible et pour renforcer notre capacité à *faire face* à une crise. Ce double objectif a été la priorité du Conseil européen au second semestre 2010. Et nous avons fait ce qui devait être fait.

Lors de notre réunion du mois de mars déjà, le Conseil européen a créé un groupe de travail sur la gouvernance économique afin de tirer les enseignements de la crise et de présenter des propositions avant la fin de l'année. En qualité de président du Conseil européen, j'ai été invité à le présider, en coopération étroite avec la Commission et associant des représentants des États membres et de la Banque centrale européenne et le président de l'Eurogroupe. La contribution de la Commission a été essentielle. En mai, alors qu'il y avait non seulement nécessité mais aussi urgence, nous avons accéléré le rythme de ce groupe de travail. Le Conseil européen a ainsi pu être consulté sur l'avancement des travaux en juin et en septembre. Et je crois très positif que le Conseil européen ait approuvé le rapport du groupe de travail dans son intégralité dès notre réunion des 28 et 29 octobre. C'est un grand pas en avant.

Responsabilité commune

Deux séries de décisions sont particulièrement importantes en termes de prévention des crises. D'abord, un pacte de stabilité et de croissance renforcé, qui permettra de renforcer considérablement la responsabilité budgétaire. Les sanctions interviendront plus tôt et de manière progressive, les éléments pris en considération étant plus nombreux (outre le déficit annuel, il sera également tenu compte de la dette publique), et leur application pourra être décidée plus facilement, grâce à un vote dit "à la majorité inversée" (ce qui signifie qu'une proposition de la Commission

est adoptée à moins qu'elle ne soit rejetée à la majorité qualifiée des États membres). Ensuite, une nouvelle forme de surveillance macroéconomique, qui nous permettra de suivre de plus près les économies de nos pays, leur compétitivité, les risques de bulles immobilières et autres points faibles. Nous agirons et prendrons des mesures correctives si nécessaire. Le suivi législatif de ces recommandations aura lieu dans le respect des procédures habituelles, associant la Commission, le Conseil des ministres et le Parlement européen, mais à un rythme plus soutenu afin que le nouveau cadre de surveillance soit mis en place d'ici l'été 2011. C'est notre responsabilité commune.

Le groupe de travail sur la gouvernance économique nous a conduit à une troisième série de décisions, pour améliorer notre capacité à faire face à une crise. En octobre, le Conseil européen a décidé de mettre en place un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble, sachant que le mécanisme arrêté en mai est temporaire. Au cours de notre dernière réunion de l'année 2010, nous nous sommes mis d'accord sur le texte de la modification limitée du traité nécessaire à cet effet. Cette modification donnera un fondement juridique solide pour le mécanisme permanent. Le Conseil européen a également approuvé les caractéristiques générales du mécanisme qui avaient été convenues par les ministres des finances. En outre, en décembre 2010, les seize chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro ont réaffirmé leur résolution à tout mettre en œuvre pour assurer la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

C'est dans les moments difficiles que les forces invisibles qui nous tiennent ensemble au sein de l'Union, et dont on sous-estime souvent l'importance, se manifestent au grand jour, ainsi que la crise de la dette souveraine l'a une fois de plus confirmé. Les membres du Conseil européen ont défendu avec force leurs décisions collectives devant leur parlement national. Les décisions que nous avons prises obéissent aux principes de responsabilité et de solidarité inscrits dans le traité de Lisbonne, dans l'intérêt de nos citoyens. Les liens politiques forts qui unissent les membres de l'Union ont ainsi été confirmés.

Dalia Grybauskaitė, Angela Merkel, Iveta Radičová, Mari Kiviniemi, Catherine Ashton



Créer des emplois et de la croissance

Nombre de difficultés de court terme s'expliquent par l'attention insuffisante portée aux réformes structurelles à long terme. D'autres grandes économies nous devançant en termes de compétitivité, de recherche et de qualifications professionnelles. La croissance et les emplois européens sont en jeu. C'est pourquoi le Conseil européen a consacré ses réunions de mars et de juin à l'élaboration de la "stratégie Europe 2020", une stratégie sur dix ans ambitieuse pour l'emploi et la croissance.

Tous ceux qui travaillent sur notre continent ressentent à la fois l'exaltation et la pression de la concurrence internationale : c'est le défi de la mondialisation. Dans les villes et les villages, de la Finlande à l'Italie, les maisons de retraite remplacent les écoles maternelles : c'est le défi démographique. Au sud du continent, le Sahara s'installe pour ainsi dire en Espagne, au nord, les toundras dégèlent et, au centre, les glaciers alpins fondent : c'est le défi du changement climatique.

Toute stratégie économique doit tenir compte de ce triple défi. La stratégie Europe 2020, qui apporte une réponse très complète à cet égard, suppose la mise en œuvre de réformes structurelles dans les États membres, ainsi qu'une coordination accrue des politiques économiques et de la surveillance macroéconomique. L'objectif global est d'inscrire la croissance et l'emploi dans la durée, tout en garantissant la viabilité des finances publiques. Les mesures à mettre en œuvre relèvent largement de la compétence des États membres. Il n'en est pas moins très important de définir une stratégie commune et une approche cohérente, ne serait-ce que pour susciter une émulation entre États et renforcer leur détermination politique.

Le Conseil européen a adopté cette stratégie européenne en juin. Nous avons fixé cinq grands objectifs réalistes et quantifiables pour l'Union européenne dans son ensemble, qui devront être atteints d'ici 2020. Ils portent sur :

- le taux d'emploi des femmes et des hommes ;
- le niveau des investissements dans le secteur de la recherche et développement ;
- les efforts déployés pour réduire le risque de réchauffement climatique ;
- les niveaux d'éducation, en vue à la fois d'une réduction du taux de décrochage scolaire et d'une augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ;
- le nombre de personnes qui cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion.

Un engagement sur le terrain

Chaque gouvernement présentera ses propres propositions en vue d'apporter sa contribution nationale à la réalisation de ces cinq grands objectifs. Chacun d'entre eux recensera par ailleurs les obstacles à la croissance, ainsi que les moyens de les dépasser. Une association étroite des autorités régionales et locales, ainsi que des organisations représentatives des entreprises et des travailleurs et de la société civile, renforcera leur sentiment d'être parties prenantes et responsables de ce processus. Il sera ainsi possible de transformer les objectifs définis sur le papier en engagements sur le terrain. Le sommet social qui s'est tenu en marge des réunions du Conseil européen de

mars et d'octobre 2010 s'est affirmé comme une instance de dialogue importante sur ces questions.

Pour améliorer encore la résilience de nos économies, et tirant les enseignements de la crise financière, le Conseil européen a donné une forte impulsion à une réforme ambitieuse de la surveillance et de la régulation du système financier. Ainsi, un comité européen du risque systémique a été créé et trois autorités européennes de surveillance ont été mises en place, qui ont commencé à fonctionner le 1er janvier 2011. En juin 2010, il a été convenu que les États membres devraient instaurer des systèmes de prélèvements et de taxes sur les établissements financiers afin que ceux-ci contribuent équitablement aux coûts des mesures prises pour contenir le risque systémique dans le secteur financier. Au cours de cette même réunion, nous avons également décidé que les résultats des tests de résistance des grandes banques européennes, alors en cours, devraient être rendus publics de manière à renforcer la transparence.

Les destins des grandes économies mondiales n'ont jamais été aussi intimement liés. Un certain nombre de questions qui ont une incidence sur l'économie européenne continueront de requérir une attention

au niveau mondial. Il s'agit notamment des risques qui pèsent sur la viabilité financière, du taux de chômage élevé, de la volatilité du prix des matières premières et des déséquilibres macroéconomiques. Pour faire face à ces problèmes, le Conseil européen a préparé avec soin avec la position défendue par l'Union lors des sommets du G20 qui ont eu lieu à Toronto en juin et à Séoul en novembre.

Croissance verte

La lutte contre le changement climatique, sujet de préoccupation majeur pour l'opinion publique, est un autre élément important de la stratégie de l'Union européenne pour une croissance durable. En vue de la conférence des Nations unies qui a eu lieu à Cancún en décembre, le Conseil européen a défini une position ambitieuse et constructive, qui a contribué au succès de cette rencontre. Nous avons également encouragé des initiatives régionales visant à combattre le changement climatique et à promouvoir la croissance verte. Parallèlement, des efforts importants doivent encore être consentis au sein de l'Union : il s'agit de créer des emplois verts et une croissance verte.

La présence de l'Union sur la scène internationale

Les chefs d'État ou de gouvernement ont un rôle important à jouer en matière de relations extérieures : ensemble, il leur faut définir des intérêts stratégiques, arrêter des priorités et déterminer les orientations stratégiques, tant en matière de "politique étrangère et de sécurité commune" que dans "d'autres domaines relevant de l'action extérieure de l'Union", ainsi que le prévoient les traités européens.

Nous ne partons pas de zéro. L'Union européenne est une puissance commerciale majeure et le plus important pourvoyeur d'aide au développement du monde ; elle joue un rôle stabilisateur dans son voisinage et a engagé par le passé plusieurs missions civiles et militaires de gestion de crises. Toutefois, ensemble, nous pourrions faire davantage pour transformer notre poids financier et économique en influence politique. C'est pourquoi le Conseil européen de septembre a été consacré aux questions de politique étrangère et, en particulier,

à nos partenariats stratégiques à l'échelle mondiale. En décembre, nous avons poursuivi cette réflexion stratégique, en mettant plus particulièrement l'accent sur nos relations avec les États-Unis, la Russie et la Chine, sur la base des premiers travaux de notre Haute Représentante.

En associant tous les acteurs au plus haut niveau, le Conseil européen peut encourager les synergies nécessaires entre les services diplomatiques nationaux et notre service commun pour l'action extérieure, mettant ainsi progressivement en place une culture diplomatique européenne. À ce stade, il est impératif d'adresser des messages communs – c'est plus important que, selon la formule consacrée, de "parler d'une seule voix".

Lors de notre réunion de septembre, nous sommes également convenus qu'il nous fallait rechercher la réciprocité et définir des intérêts mutuels dans nos

*Opération Atalanta
de l'Union européenne
contre la piraterie*



contacts avec nos partenaires mondiaux. L'Union européenne dispose d'un certain nombre de cartes que nous ne pouvons jouer qu'ensemble, par exemple en octroyant un accès accru au marché ou en proposant un régime plus attrayant en matière de visas.

Les sommets bilatéraux entre l'Union et certains partenaires essentiels ont bénéficié de ce rôle renforcé du Conseil européen. Grâce à une meilleure préparation à ce niveau, et à un accord entre le président de la Commission et moi-même sur la meilleure manière de représenter l'Union lors de différentes réunions internationales, nous pouvons véritablement parler (et écouter) au nom des vingt-sept.

Bénéfices mutuels

Certes, ce n'est que le début d'un processus, mais les sommets bilatéraux de l'automne ont déjà marqué une certaine différence. Ainsi, le 6 octobre, nous avons établi un partenariat stratégique avec la Corée du Sud, peu de temps après qu'un important accord commercial eut été conclu avec ce pays. Lors du sommet Union européenne / États-Unis du 20 novembre, nous avons reconfirmé, avec le président Obama, l'importance de la relation transatlantique, et avons ouvert de nouvelles voies de coopération sur les thèmes de la croissance, de l'emploi et de la sécurité. L'accord intervenu lors de la réunion du 7 décembre avec le président Medvedev à propos de l'adhésion de la Russie à l'OMC constitue un progrès considérable. Cet accord aidera aussi notre voisin à réaliser ses projets de modernisation, qui présentent un intérêt stratégique pour l'Union. Lors du sommet avec l'Ukraine, nous avons noté un pas en avant en matière de libéralisation du régime des visas et constaté certains progrès en vue de la conclusion d'un accord d'association. Le sommet avec l'Inde du 10 décembre a laissé entrevoir des perspectives encourageantes pour un accord de libre-échange ambitieux et équilibré. Parfois jugé moins productif que d'autres réunions, le sommet UE-Chine qui s'est tenu au début du mois d'octobre s'est révélé intéressant puisque nous avons pu exprimer à cette occasion notre ferme intention d'agir dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel.

J'ai également participé au sommet de l'OTAN qui s'est tenu les 19 et 20 novembre à Lisbonne, au cours duquel

l'importance des relations entre l'UE et l'OTAN a été soulignée, ainsi qu'au sommet de l'OSCE, au début décembre à Astana.

Tout au long de l'année, l'impact considérable de certains événements a requis notre attention. Le Conseil européen de juin a permis de dégager l'accord des vingt-sept sur des sanctions dont le but est d'assurer que le programme nucléaire de l'Iran conserve un caractère strictement civil. Il est de l'intérêt stratégique fondamental de l'Europe de dissiper les préoccupations que suscite la nature de ce programme. Les sanctions que nous avons arrêtées donnent plus de poids à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies. Cela n'a pas été facile et le résultat est remarquable. Notre décision a convaincu d'autres grandes économies de suivre notre exemple, ce qui devrait être une incitation supplémentaire pour que l'Iran retourne à la table des négociations.

Lors de notre réunion de septembre, un mois après les inondations catastrophiques qui avaient frappé le Pakistan, nous avons décidé d'apporter l'aide la plus large possible à ce pays. Grâce à l'accès accru au marché européen accordé au Pakistan, l'Union peut donc à la fois aider davantage et développer les échanges.

Toujours en septembre, le Conseil européen a évoqué les relations de l'Union avec ses voisins de l'est et du sud. Le Conseil européen débattre prochainement des relations entre l'Union et les Balkans occidentaux, région où je me suis rendu à deux reprises en 2010. Nous avons confirmé la perspective européenne des Balkans occidentaux, notamment en accordant au Monténégro le statut de pays candidat lors de notre réunion de décembre. Au cours de l'année, j'ai rencontré le président ukrainien à quatre reprises, notamment lors du sommet de novembre. En ce qui concerne nos rares voisins du nord-ouest du continent, l'Islande a frappé à notre porte, et le Conseil européen de juin a pris l'importante décision d'ouvrir des négociations d'adhésion avec ce pays.

Avec les nouveaux moyens politiques et diplomatiques mis à sa disposition par le traité de Lisbonne, le Conseil européen a ainsi montré en 2010 sa claire volonté d'agir en matière de relations extérieures.



Sommets avec les pays tiers

Travailler ensemble



Premier semestre 2010, l'Espagne préside le Conseil des ministres de l'Union

Le traité de Lisbonne a donné à l'Union européenne un cadre institutionnel renouvelé. La Commission continue à jouer son rôle central d'auteur des propositions législatives et de gardienne des traités. Le Parlement, qui représente les citoyens, est devenu le partenaire égal du Conseil pour le processus législatif. Le Conseil européen, qui jusque-là donnait ses orientations stratégiques en marge du cadre institutionnel formel, a dû définir la place nouvelle qu'il occupe désormais. Le 1er décembre 2009, il a fallu donner vie à des dispositions qui, pendant deux ans, n'avaient existé que sur le papier. Cela prend du temps. Donner corps à de nouvelles fonctions, mettre en place de nouvelles habitudes, interpréter certaines zones grises... voilà qui exige beaucoup d'attention. Aucun traité, aussi précis soit-il, ne peut régler à l'avance tous les détails.

Les principaux aspects des relations entre notre institution et les autres sont définis dans le traité.

Par exemple, le fait que le président de la Commission soit également membre du Conseil européen crée un lien essentiel entre nos deux institutions, entre les impulsions données par les capitales et les idées et le savoir-faire des institutions bruxelloises. Le traité prévoit également que le président du Parlement européen peut être invité à être entendu par le Conseil européen et que le président du Conseil européen présente un rapport au Parlement après chacune des réunions du Conseil européen – d'où plusieurs débats animés au cours de l'année 2010. Pour leur part, certains membres du Conseil européen font également rapport devant leurs parlements respectifs, en fonction de leurs pratiques nationales. Tout cela donne à nos actions une légitimité démocratique tout à fait essentielle. Au cours de nos réunions, nous tissons en quelque sorte des fils institutionnels, nous relierons l'action politique nationale et européenne pour en faire une étoffe commune.



Second semestre 2010, la Belgique préside le Conseil des ministres de l'Union

Il n'y a pas de succès possible sans de bonnes relations personnelles entre les principaux acteurs. C'est pourquoi je me suis efforcé, dès le début de mon mandat, d'établir des contacts informels et structurels avec la Commission et son président José Manuel Barroso, avec la Haute Représentante Catherine Ashton, ainsi qu'avec le président du Parlement européen Jerzy Buzek. Il m'a également été très agréable de travailler avec les deux pays qui ont assuré à tour de rôle la présidence du Conseil en 2010 - pendant les six premiers mois avec le premier ministre de l'Espagne José Luis Rodríguez Zapatero, qui a contribué à assurer une transition sans heurt vers le nouveau système, et pendant les six derniers mois avec Yves Leterme, premier ministre de la Belgique. Dans un esprit de coopération, de respect et de responsabilité partagée entre les institutions, d'une part, et entre les États membres et les institutions, d'autre part, le traité de Lisbonne peut devenir ce pour quoi il a

été conçu : un instrument pour que l'Union européenne puisse mieux assurer la sécurité et la prospérité de ses citoyens. Les décisions capitales prises en 2010 à propos de l'union monétaire montrent que cela est possible.

Il a pu se dire cependant, dans certains cercles bruxellois, que le nouveau rôle joué par le Conseil européen renforcerait l'influence des gouvernements nationaux au détriment des institutions de l'UE, ce qui porterait atteinte à l'efficacité et à la légitimité démocratique des décisions de l'Union. C'est une chose bien étrange, pour plusieurs raisons. Le Conseil européen est composé de vingt-sept chefs d'État ou de gouvernement parfaitement légitimes du point de vue démocratique. Il fait à présent partie intégrante du cadre formel, avec tout l'équilibre des pouvoirs et les contrepois que cela suppose. Ce qu'il est convenu d'appeler la méthode communautaire est et restera le principal moyen pour adopter les politiques et la législation européennes.



*Le président du Conseil européen
avec le président de la
Commission européenne*

Mais cette méthode, quelles qu'en soient les formes, ne peut être appliquée que là où l'Union est compétente pour agir. Elle ne peut l'être dans les domaines qui relèvent de la compétence nationale. Or, une coordination au niveau européen s'avère parfois indispensable dans ces domaines. La crise économique et financière est là pour le démontrer.

Génie européen

C'est pour cela que, bien souvent, le choix n'est pas entre la méthode communautaire ou la méthode intergouvernementale, mais entre une position européenne coordonnée ou rien du tout. Le Conseil européen, en tant qu'instance rassemblant les forces des États membres et les qualités de nos institutions communes, est bien placé pour contribuer à définir cette position européenne coordonnée, en travaillant

en étroite relation avec toutes les institutions de l'Union et en n'oubliant pas que les États membres ne sont pas extérieurs à lui, mais qu'ils en sont bien les parties constituantes.

En matière européenne, nous sommes souvent tiraillés entre "l'unique" et "le multiple", entre "le tout" ou "les parties". Cette tension fait partie de notre identité. Le génie européen est de réinventer sans cesse de nouveaux moyens de gérer cette tension. C'est l'essence même de la politique. Lors d'un discours prononcé au Collège d'Europe à Bruges au mois de novembre dernier, la chancelière allemande, Angela Merkel, a qualifié cette manière de travailler ensemble de "méthode de l'Union". Il faut mobiliser toutes les énergies et toutes les compétences de l'Union, c'est l'esprit même du traité de Lisbonne. Il n'y a pas d'autre moyen de relever les défis qui nous attendent, en 2011 et au-delà.



*Le président du
Conseil européen
au Parlement européen*



Quelques membres du Conseil européen devant leur parlement national



Le Conseil européen, décembre 2010

Perspectives

En 2011, le Conseil européen commencera par traiter des perspectives de croissance économique. Nous tiendrons un débat le 4 février sur les thèmes de l'innovation et de l'énergie, qui vont de pair. Ces thèmes ne sont pas étrangers aux grands défis sociétaux de notre époque : des emplois attractifs, un vieillissement en bonne santé, une économie verte et à faibles émissions de CO₂ et la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Lors de notre réunion du mois de mars, nous procéderons à la première évaluation des progrès accomplis par chaque pays dans le cadre de la stratégie UE2020 pour la croissance et l'emploi. Dans le prolongement de la surveillance macroéconomique décidée en 2010, nous formulerons également des orientations stratégiques sur les politiques économiques. Je me réjouis de travailler avec les premiers ministres de la Hongrie et de la Pologne, qui assurent la présidence du Conseil des ministres au premier et au second semestres 2011.

En matière de relations internationales, nous poursuivons les dialogues stratégiques avec nos partenaires mondiaux, en mettant à profit l'expérience récente et en collaboration avec un Service pour l'action extérieure à présent opérationnel. Une question importante cette année sera de savoir si le

déplacement de pouvoir à l'échelle mondiale vers les économies émergentes s'accompagnera également d'un déplacement des responsabilités. L'Europe ne peut être forte que si nous sommes unis. Dans le domaine des affaires étrangères, où l'histoire et la géographie jouent un rôle important, nous aurons besoin de confiance - et donc de temps - pour aller de l'avant avec vingt-sept États. Mais en géopolitique comme dans la vie, la patience peut être une vertu. C'est pourquoi, pour les années à venir, la priorité sera de dégager une vision commune sur la voie à suivre.

Il faut avoir un programme économique à long terme et un cap stratégique général – mais il est en revanche impossible de prédire les événements. En 2011, l'Union européenne devra certainement montrer, dans les dossiers internes comme dans les affaires extérieures, que le cadre du traité de Lisbonne a permis de développer une qualité politique essentielle, à savoir notre capacité à affronter l'imprévu. Le Conseil européen y est prêt.



HERMAN VAN ROMPUY

Conclusions du Conseil européen et déclarations des chefs d'État ou de gouvernement

Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, 11 février 2010	23
Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro, 25 mars 2010	24
Conseil européen, 25 et 26 mars 2010	25
Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro, 7 mai 2010	29
Conseil européen, 17 juin 2010	30
Conseil européen, 16 septembre 2010	35
Conseil européen, 28 et 29 octobre 2010	40
Conseil européen, 16 et 17 décembre 2010	42

Déclaration par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne — 11 février 2010

Tous les membres de la zone euro doivent mener des politiques nationales saines conformes aux règles agréées. Ils ont une responsabilité partagée pour la stabilité économique et financière dans la zone.

Dans ce contexte, nous soutenons pleinement les efforts du gouvernement grec et son engagement pris aujourd'hui de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'adoption de mesures additionnelles, pour garantir que les objectifs ambitieux définis dans le programme de stabilité pour 2010 et les années suivantes soient atteints. Nous appelons le gouvernement à mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures de façon rigoureuse et déterminée afin de réduire effectivement le déficit budgétaire de 4% en 2010.

Nous invitons le Conseil Ecofin à adopter lors de sa réunion du 16 février les recommandations à la Grèce, sur la base de

la proposition de la Commission et des mesures additionnelles annoncées par la Grèce.

La Commission surveillera étroitement la mise en œuvre de ces recommandations en liaison avec la BCE et proposera les mesures additionnelles nécessaires en s'appuyant sur l'expertise technique du FMI. Une première évaluation sera faite en mars.

Les Etats membres de la zone euro prendront des mesures déterminées et coordonnées, si nécessaire, pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Le gouvernement grec n'a demandé aucun soutien financier.

Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro — 25 mars 2010

Nous réaffirmons que tous les membres de la zone euro doivent mener des politiques nationales saines conformes aux règles agréées. Ils ont une responsabilité partagée pour la stabilité économique et financière dans la zone.

Nous soutenons pleinement les efforts du gouvernement grec et saluons les mesures additionnelles annoncées le 3 mars qui permettront d'atteindre les objectifs budgétaires pour 2010. Nous reconnaissons que les autorités grecques ont pris des actions ambitieuses et résolues qui devraient permettre à la Grèce de retrouver la pleine confiance des marchés.

Les mesures de redressement prises par la Grèce constituent une contribution importante au renforcement de la soutenabilité budgétaire et de la confiance des marchés. Le gouvernement grec n'a demandé aucune aide financière. Par conséquent, aujourd'hui, aucune décision n'a été prise pour activer le mécanisme décrit ci-dessous.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre volonté de prendre, si nécessaire, des mesures déterminées et coordonnées, pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble, tel que décidé le 11 février.

Dans le cadre d'un accord comprenant une implication financière substantielle du Fonds monétaire international et une majorité de financement européen, nous sommes prêts à contribuer à des prêts bilatéraux coordonnés.

Ce mécanisme, complétant un financement du Fonds monétaire international, doit être considéré comme un dernier recours, ce qui signifie en particulier que le financement de marché est insuffisant. Les déboursements des prêts bilatéraux seraient décidés par les États membres de la zone euro à l'unanimité et soumis à de fortes conditionnalités, sur la base d'une évaluation menée par la Commission européenne et la BCE. Nous nous attendons à ce que les États membres de la zone euro participent au prorata de leur part au capital de la BCE.

L'objectif de ce mécanisme ne sera pas de fournir un financement au taux moyen des emprunts des pays de la zone euro, mais comportera des incitations pour retourner vers des financements de marché le plus vite possible par une tarification adéquate du risque. Les taux d'intérêt seront non concessionnels, c'est-à-dire qu'ils ne contiendront aucun élément de subvention. Les décisions prises dans ce cadre seront pleinement compatibles avec le traité et les législations nationales.

Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre des politiques économiques destinées à restaurer une croissance forte, stable et durable afin de favoriser les créations d'emplois et la cohésion sociale.

En outre, nous nous engageons à promouvoir une forte coordination des politiques économiques en Europe. Nous considérons que le Conseil européen doit renforcer le gouvernement économique de l'Union européenne et nous proposons de renforcer son rôle dans la coordination macroéconomique et la définition d'une stratégie de croissance européenne.

La situation actuelle démontre le besoin de renforcer et de compléter le cadre existant pour assurer la soutenabilité budgétaire dans la zone euro et de renforcer sa capacité à agir en temps de crise.

Pour le futur, la surveillance des risques économiques et budgétaires et les instruments de leur prévention, y compris la procédure pour déficit excessif, doivent être renforcés. En outre, nous devons disposer d'un cadre robuste pour la résolution des crises, respectant le principe de la responsabilité budgétaire de chaque État membre.

Nous demandons au Président du Conseil européen d'établir, en coopération avec la Commission, un groupe de travail avec les États membres, la présidence tournante et la BCE pour présenter au Conseil, avant la fin de l'année, les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif, en explorant toutes les options pour renforcer le cadre juridique.

CONSEIL EUROPÉEN — 25 ET 26 MARS 2010

CONCLUSIONS

Le Conseil européen a discuté de la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'emploi et la croissance. Il en a approuvé les principaux éléments, y compris les objectifs clés qui guideront sa mise en œuvre ainsi que des dispositions visant à en améliorer le suivi. Les chefs d'État ou de gouvernement ont également procédé à un échange de vues sur la compétitivité, qui est un aspect essentiel des perspectives de croissance de l'Europe, et ont examiné l'état de la préparation du prochain sommet du G20. En ce qui concerne le changement climatique, le Conseil européen a estimé qu'il est à présent nécessaire de donner une impulsion nouvelle aux négociations et a défini les prochaines étapes.

I. EUROPE 2020: UNE NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

1. Depuis deux ans, nous sommes aux prises avec la crise économique la plus grave que le monde ait connue depuis les années 1930. Cette crise a annulé une grande partie des progrès réalisés depuis 2000. Nous sommes à présent confrontés à des niveaux d'endettement excessifs, à une croissance structurelle atone et à des taux de chômage élevés. La situation économique s'améliore, mais la reprise demeure fragile.
 2. Le rétablissement de la stabilité macroéconomique et le retour à une évolution soutenable des finances publiques sont indispensables pour la croissance et l'emploi. Comme convenu en décembre 2009, il sera important à cet égard de sortir des mesures de soutien exceptionnelles adoptées pour faire face à la crise, une fois que la reprise sera pleinement assurée.
 3. Il est essentiel de mettre en place des réformes structurelles si l'on veut faire en sorte que la reprise soit vigoureuse et durable et préserver la viabilité de nos modèles sociaux. Il y va de nos emplois et de notre bien-être social. Si nous n'agissons pas, l'Europe perdra du terrain. Il appartient au Conseil européen de montrer la voie à suivre.
 4. L'UE a besoin d'une nouvelle stratégie, fondée sur une coordination renforcée des politiques économiques, pour assurer une croissance plus vigoureuse et créer davantage d'emplois. Faisant suite à la communication de la Commission intitulée "Europe 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive" et aux travaux menés dans le cadre du Conseil, le Conseil européen s'est entendu sur les éléments ci-après de cette nouvelle stratégie, qui sera formellement adoptée en juin.
 5. Notre action doit être mieux ciblée pour doper la compétitivité, la productivité, le potentiel de croissance et la convergence économique en Europe:
 - a) La nouvelle stratégie se concentrera sur les domaines-clés dans lesquels des mesures doivent être prises: la connaissance et l'innovation, une économie plus durable, un haut niveau d'emploi et l'inclusion sociale.
 - b) Le Conseil européen a défini les grands objectifs suivants, qui constituent des objectifs communs guidant l'action des États membres et de l'Union:
 - s'employer à porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une plus grande participation des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés, ainsi qu'à une meilleure intégration des migrants légaux;
 - améliorer les conditions de la recherche et développement, afin en particulier de porter à 3 % du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés dans ce secteur; la Commission élaborera un indicateur portant sur l'intensité de la R&D et de l'innovation;
 - réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990; faire passer à 20 % la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie; et s'acheminer vers une augmentation de 20 % de notre efficacité énergétique; l'UE est résolue à adopter une décision visant à porter à 30 % la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990, à titre d'offre conditionnelle en vue d'un accord mondial global pour l'après-2012, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives;
 - améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à réduire le taux de décrochage scolaire et en augmentant la part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur ou ayant un niveau d'études équivalent; en tenant compte de la proposition de la Commission, le Conseil européen fixera la valeur chiffrée de ces objectifs en juin 2010;
 - favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté. Il faut poursuivre les travaux relatifs à des indicateurs appropriés. Le Conseil européen reviendra sur cette question lors de sa réunion de juin 2010.
- Ces objectifs couvrent les principaux domaines dans lesquels il convient de consentir des efforts rapidement. Ils sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Ils contribueront à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie. Si certains de ces objectifs sont reflétés dans les textes législatifs de l'UE, les autres ne le sont pas et n'impliquent pas de partage de l'effort; ils constituent

un but commun qu'il faut chercher à atteindre par une combinaison d'actions entreprises à l'échelon national et à celui de l'UE.

- c) À la lumière de ces grands objectifs, les États membres définiront leurs objectifs nationaux, en tenant compte des positions de départ et des situations qui sont les leurs. Ils suivront à cet effet leurs procédures nationales de décision, dans le cadre d'un dialogue avec la Commission, afin de vérifier si leurs objectifs nationaux sont cohérents avec les grands objectifs de l'UE. Les résultats de ce dialogue seront examinés par le Conseil en juin 2010.
 - d) La nouvelle stratégie s'attaquera aux principaux freins à la croissance au niveau national comme à l'échelon de l'UE, y compris ceux qui ont trait au fonctionnement du marché intérieur et aux infrastructures.
 - e) Les États membres établiront des programmes nationaux de réforme dans lesquels ils exposeront de manière détaillée les actions qu'ils entreprendront pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie, en mettant tout particulièrement l'accent sur les efforts visant à réaliser les objectifs nationaux ainsi que sur les mesures destinées à lever les freins à la croissance au niveau national.
 - f) La Commission développera et présentera au Conseil les actions qu'elle propose d'engager à l'échelon de l'UE, notamment à travers les initiatives phares.
 - g) Toutes les politiques communes, y compris la politique agricole commune et la politique de cohésion, devront appuyer la stratégie. Un secteur agricole durable, productif et compétitif apportera une contribution importante à la nouvelle stratégie, compte tenu du potentiel de croissance et d'emploi que possèdent les zones rurales, tout en assurant des conditions de concurrence loyales. Le Conseil européen souligne qu'il importe de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale ainsi que de mettre en place des infrastructures afin de contribuer à la réussite de la nouvelle stratégie.
 - h) La stratégie comprendra une dimension extérieure forte afin de garantir que les instruments et les politiques de l'UE seront mis en œuvre pour promouvoir nos intérêts et nos positions sur la scène internationale par la participation, à l'échelle mondiale, à des marchés ouverts et où les conditions de concurrence sont équitables.
6. Il est essentiel de disposer de mécanismes efficaces de suivi si l'on veut que la stratégie soit mise en œuvre avec succès:
- a) En se fondant sur le suivi assuré par la Commission et sur les travaux menés dans le cadre du Conseil, le Conseil européen procédera, une fois par an, à une évaluation globale des progrès réalisés, tant au niveau de l'UE que sur le plan national, dans la mise en œuvre de la stratégie. L'évolution de la productivité constitue un indicateur essentiel de ces progrès. Dans ce cadre, les évolutions macroéconomiques, structurelles et de compétitivité seront évaluées simultanément et ce, en même temps que l'évaluation de la stabilité financière globale, - sur la base des

éléments communiqués par le comité européen du risque systémique.

- b) Le Conseil européen tiendra périodiquement des débats sur la situation économique et les principales priorités de la stratégie. En octobre 2010, il se penchera sur la recherche et développement et examinera en particulier les moyens permettant de renforcer le potentiel d'innovation de l'Europe à la lumière des défis auxquels elle est confrontée. Au début de 2011, le Conseil européen débatera de la politique énergétique, et notamment de la manière dont celle-ci peut appuyer au mieux la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et une sécurité d'approvisionnement accrue.
 - c) La coordination économique globale sera renforcée grâce à un meilleur usage des instruments prévus à l'article 121 du traité (TFUE).
 - d) La coordination au niveau de la zone euro sera renforcée pour apporter une réponse aux défis auxquels elle est confrontée à l'heure actuelle. La Commission présentera, d'ici le mois de juin 2010, des propositions à cet égard, en faisant usage des nouveaux instruments de coordination économique qu'offre l'article 136 du traité (TFUE).
 - e) L'UE doit se concentrer sur les défis impérieux que posent les évolutions de la compétitivité et de la balance des paiements. Le Conseil européen reviendra sur cette question en juin 2010.
 - f) Il conviendrait de mieux aligner le calendrier pour la présentation et l'évaluation des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité et de convergence, afin d'améliorer la cohérence globale des conseils stratégiques adressés aux États membres. Ces instruments resteront toutefois clairement séparés. L'intégrité du pacte de stabilité et de croissance sera pleinement préservée, de même que la responsabilité particulière qui incombe au Conseil ECOFIN d'en surveiller la mise en œuvre.
 - g) Un dialogue étroit entre les États membres et la Commission contribuera à améliorer la qualité de la surveillance et à favoriser l'échange de bonnes pratiques. Il pourrait notamment prendre la forme de réunions entre des experts de la Commission et des États membres en vue d'examiner la situation.
 - h) La qualité, la fiabilité et l'actualité des données fournies par les offices statistiques nationaux seront essentielles à la crédibilité et à l'efficacité du suivi. Il est nécessaire de parvenir rapidement à une décision sur les propositions présentées par la Commission en la matière.
 - i) Une coopération étroite sera assurée avec le Parlement européen et les autres institutions de l'UE. Les parlements nationaux, les partenaires sociaux, les régions et les autres parties prenantes seront associées, de manière à renforcer l'adhésion à la stratégie.
7. Le Conseil européen demande au Président du Conseil européen de mettre en place, en coopération avec la Commission, un groupe de travail composé de représentants des États membres, de la présidence tournante et de la BCE, qui présentera au Conseil, avant la fin de l'année, les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif d'un cadre amélioré de

résolution de crise et d'une meilleure discipline budgétaire, en explorant toutes les options permettant de renforcer le cadre juridique.

8. Il est nécessaire de progresser rapidement dans le renforcement de la réglementation et de la surveillance financières, tant au sein de l'UE que dans des enceintes internationales telles que le G20, tout en garantissant une harmonisation des règles du jeu au niveau mondial. Il faut en particulier progresser sur des questions telles que les exigences de fonds propres, les établissements présentant un risque systémique, les instruments de financement pour la gestion de crise, le renforcement de la transparence sur les marchés des produits dérivés, l'examen de mesures spécifiques portant sur les contrats d'échange sur défaut d'emprunteur souverain ('CDS souverains') et la mise en œuvre des principes arrêtés au niveau international concernant les primes sur les rémunérations dans le secteur des services financiers. La Commission présentera prochainement un rapport sur d'éventuelles sources de financement innovantes, comme un prélèvement mondial sur les transactions financières.
9. Pour y parvenir, l'UE doit progresser rapidement sur toutes ces questions au plan interne. Plus particulièrement, les travaux portant sur le nouveau cadre européen en matière de surveillance doivent être achevés à temps pour que le comité européen du risque systémique et les trois autorités européennes de surveillance puissent entamer leurs travaux au début de 2011.
10. Le Conseil et la Commission feront rapport sur ces questions lors du Conseil européen de juin 2010, avant le sommet de Toronto.

II. CHANGEMENT CLIMATIQUE: RECENTRER NOTRE ACTION APRÈS COPENHAGUE

11. Un accord juridique global à l'échelle mondiale reste le seul moyen efficace de réaliser l'objectif consistant à maintenir l'élévation de la température mondiale au-dessous de 2°C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle. Sur la base des conclusions que le Conseil a adoptées les 15 et 16 mars 2010 et eu égard à la communication que la Commission a présentée le 9 mars 2010, il faut désormais donner une impulsion nouvelle au processus international de négociation.
12. Il convient d'adopter une approche par étapes, en se fondant sur document final de Copenhague, dont la mise en œuvre devrait intervenir rapidement:
 - a) Dans un premier temps, les prochaines réunions, qui se tiendront à Bonn, devraient définir une feuille de route en vue de faire avancer les négociations. Il faudrait s'attacher plus particulièrement à intégrer dans les divers textes de négociation les orientations politiques exposées dans le document final de Copenhague.

- b) La CdP 16, qui aura lieu à Cancún, devrait au moins donner lieu à des décisions concrètes permettant d'arrimer le document final de Copenhague au processus de négociation mené dans le cadre des Nations unies et de s'attaquer aux problèmes qui subsistent, y compris en ce qui concerne l'adaptation, les forêts et les technologies, ainsi que le suivi, l'établissement de rapports et la vérification.
13. L'UE est prête à apporter sa contribution à ce processus:
 - a) L'UE et ses États membres honoreront l'engagement qu'ils ont pris de fournir 2,4 milliards d'euros par an au cours de la période 2010-2012 pour le financement à mise en œuvre rapide, parallèlement aux contributions d'autres acteurs importants et dans le cadre de la mise en œuvre du document final de Copenhague. Il sera essentiel de concrétiser rapidement cet engagement. À cette fin, l'UE engagera des consultations sur les modalités pratiques permettant d'assurer un financement à mise en œuvre rapide dans certains domaines. L'UE et ses États membres présenteront un état des lieux préliminaire de leurs engagements lors de la session de la CCNUCC prévue en mai et juin 2010 et soumettront, lors de la conférence de Cancún et, par la suite, chaque année, des rapports coordonnés sur la mise en œuvre.
 - b) L'UE et d'autres pays développés se sont engagés à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique. Les contributions financières à plus long terme devront être envisagées dans le cadre d'actions substantielles et transparentes que devront entreprendre les pays en développement pour atténuer le changement climatique ainsi que de la répartition globale de l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.
 - c) Le Conseil européen reste résolument attaché au processus de la CCNUCC et appuie les efforts déployés pour en accroître l'efficacité. Le temps étant compté avant Cancún, ce processus pourrait être complété et appuyé utilement par des discussions dans d'autres enceintes et sur des questions particulières.
 - d) L'UE renforcera son action de sensibilisation à l'égard des pays tiers. Pour ce faire, elle évoquera la question du changement climatique lors de toutes les réunions régionales et bilatérales, y compris les réunions au sommet, ainsi que dans le cadre d'autres enceintes, telles que le G20. La présidence et la Commission engageront des consultations actives avec d'autres partenaires et feront rapidement rapport au Conseil.
 - e) Il faut exploiter les possibilités de coopération, y compris avec les partenaires industrialisés, dans des domaines tels que les technologies et les normes vertes ainsi que les techniques de vérification. Il y a lieu de recenser rapidement les intérêts communs qui existent avec les pays émergents sur des questions susceptibles de faire progresser le débat consacré au changement climatique.

14. Il est urgent d'inverser la tendance persistante à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes. Le Conseil européen souscrit à la vision à long terme concernant la biodiversité à l'horizon 2050 et à l'objectif fixé pour 2020, énoncés dans les conclusions du Conseil du 15 mars 2010.
15. Le président du Conseil européen a annoncé qu'il convoquerait une réunion extraordinaire du Conseil européen en septembre 2010, en présence des ministres des affaires étrangères, afin de discuter de la manière dont l'Union pourrait améliorer l'action menée avec ses partenaires stratégiques sur les questions planétaires.

Le Conseil européen a nommé M. Vítor Constâncio vice-président de la BCE.

Il a également approuvé la stratégie de sécurité intérieure.

ANNEXE

NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE PROCHAINES ÉTAPES

- a) Tenant compte des grands objectifs de l'UE, la Commission présentera rapidement, conformément au traité, ses propositions concernant des lignes directrices intégrées plus ciblées, qui comprennent les lignes directrices pour l'emploi

et les grandes orientations des politiques économiques. Ces lignes directrices seront examinées par le Conseil de manière à ce qu'elles puissent être approuvées par le Conseil européen de juin 2010, après que le Parlement européen et d'autres institutions auront été consultés sur les lignes directrices pour l'emploi.

- b) Les principaux freins à la croissance au niveau de l'UE sont recensés par la Commission et seront examinés par le Conseil; les États membres en feront autant à leur niveau, en étroite coopération avec la Commission. Le Conseil européen de juin 2010 fera le bilan de ces travaux, de sorte qu'ils puissent être pris en compte lors de l'élaboration des programmes nationaux de réforme.
- c) Les objectifs nationaux, mentionnés au point 5 c) des présentes conclusions, devraient être présentés à temps pour être pris en compte lors de l'élaboration des programmes nationaux de réforme.
- d) Au cours de la première année d'application de la nouvelle stratégie, les États membres présenteront, à l'automne 2010, leurs programmes nationaux de réforme dans lesquels ils exposeront de manière détaillée les actions qu'ils entreprendront pour mettre en œuvre la stratégie. Il conviendra, afin de soutenir pleinement ces actions, de mobiliser tous les instruments pertinents de l'UE, y compris des instruments de financement novateurs en coopération avec le Groupe BEI, de manière à encourager les réformes.
- e) La Commission présentera d'ici octobre 2010 les actions requises au niveau de l'UE pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie, notamment à travers les initiatives phares.
- f) Le Conseil veillera à mieux aligner les calendriers des processus en vue de renforcer la cohérence globale des conseils stratégiques adressés aux États membres.

Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro — 7 mai 2010

1) Mise en œuvre du programme d'aide à la Grèce

En février et en mars, nous nous sommes engagés à prendre des mesures déterminées et coordonnées pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble.

À la suite de la demande formulée par le gouvernement grec le 23 avril et de l'accord auquel est parvenu l'Eurogroupe le 2 mai, nous fournirons à la Grèce 80 milliards d'euros dans le cadre d'une enveloppe financière de 110 milliards d'euros allouée en commun avec le FMI. La Grèce recevra un premier versement dans les jours à venir, avant le 19 mai.

Le programme adopté par le gouvernement grec est ambitieux et réaliste. Il s'attaque aux graves déséquilibres budgétaires que connaît la Grèce, rendra son économie plus compétitive et établira les bases nécessaires pour un renforcement de la croissance et de la création d'emplois s'inscrivant davantage dans la durée.

Le premier ministre grec a rappelé la volonté sans faille du gouvernement grec, qui s'est engagé à mettre pleinement en œuvre ces réformes vitales.

Les décisions que nous prenons reflètent les principes de responsabilité et de solidarité, inscrits dans le traité de Lisbonne, sur lesquels repose l'union monétaire.

2) Réponse apportée à la crise actuelle

Dans le cadre de la crise actuelle, nous réaffirmons notre engagement à garantir la stabilité, l'unité et l'intégrité de la zone euro. L'ensemble des institutions de la zone euro (Conseil, Commission et BCE) ainsi que tous les États membres de la zone euro conviennent de faire usage de l'ensemble des moyens disponibles pour assurer la stabilité de la zone euro.

Aujourd'hui, nous avons convenu de ce qui suit.

— Premièrement, l'assainissement des finances publiques est une priorité pour chacun d'entre nous et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs budgétaires cette année et les années suivantes, conformément à la procédure concernant les déficits excessifs. En fonction de la situation propre à chacun de nos pays, nous sommes tous prêts à prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'assainissement et assurer la viabilité des finances publiques. Le Conseil ECOFIN fera le point de la situation au plus tard d'ici la fin du mois de juin, sur la base d'une évaluation réalisée par la Commission. Nous avons demandé à la Commission et au Conseil de veiller à l'application rigoureuse des recommandations adressées aux États membres dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

— Deuxièmement, nous soutenons pleinement la BCE dans son action visant à assurer la stabilité de la zone euro.

— Troisièmement, compte tenu des circonstances exceptionnelles, la Commission proposera l'instauration d'un mécanisme européen de stabilisation destiné à préserver la stabilité financière en Europe, qui sera soumis, pour décision, à une session extraordinaire du Conseil ECOFIN que la présidence espagnole convoquera ce dimanche 9 mai.

3) Renforcement de la gouvernance économique

Nous avons décidé de renforcer la gouvernance de la zone euro. Dans le cadre du groupe de travail placé sous la direction du président européen, nous sommes disposés à :

- élargir et renforcer la surveillance économique et la coordination des politiques dans la zone euro, y compris en suivant de près les niveaux d'endettement et l'évolution de la compétitivité;
- renforcer les règles et procédures pour la surveillance des États membres de la zone euro, y compris par un renforcement du pacte de stabilité et de croissance et par l'instauration de sanctions plus efficaces;
- mettre en place un cadre solide pour la gestion des crises, dans le respect du principe de la responsabilité qui incombe aux États membres en matière budgétaire.

Le président du Conseil européen a décidé d'accélérer les travaux du groupe de travail. La Commission présentera ses propositions la semaine prochaine, le 12 mai.

4) Réglementation des marchés financiers et lutte contre la spéculation

Enfin, nous nous sommes accordés à reconnaître que les turbulences que connaissent actuellement les marchés montrent combien il est nécessaire de progresser rapidement en matière de réglementation et de surveillance des marchés financiers. Parmi ses principales priorités, l'UE entend améliorer la transparence et la surveillance des marchés de produits dérivés et se pencher sur le rôle des agences de notation. Nous sommes également convenus d'intensifier les travaux sur la gestion et la résolution des crises dans le secteur financier et sur une contribution équitable et substantielle du secteur financier à la prise en charge des coûts des crises. Il convient d'accélérer les travaux destinés à évaluer si des mesures supplémentaires sont nécessaires au vu des attaques spéculatives récentes dont ont fait l'objet les débiteurs souverains. Le président du Conseil européen a par conséquent l'intention d'aborder ces questions lors du Conseil européen de juin, au besoin sur la base de propositions de la Commission.

CONSEIL EUROPÉEN — 17 JUIN 2010

CONCLUSIONS

L'UE a été unie dans sa détermination à faire face à la crise financière mondiale et elle a pris les mesures nécessaires pour sauvegarder la stabilité de l'Union économique et monétaire. Plus particulièrement, au mois de mai, un accord a été dégagé sur un programme de soutien à la Grèce ainsi que sur un mécanisme et un fonds européens de stabilisation financière, qui a été finalisé en juin. Nous sommes en train de jeter les fondements d'une gouvernance économique beaucoup plus étroite. Nous restons déterminés à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour remettre nos économies sur la voie d'une croissance durable et créatrice d'emplois.

À cette fin, ce jour:

- nous adoptons "Europe 2020", notre nouvelle stratégie pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive. Il s'agit d'un cadre cohérent qui permet à l'Union de tirer parti de l'ensemble de ses instruments et politiques, et aux États membres de coordonner davantage leur action. Cette stratégie contribuera à faire aboutir les réformes structurelles. Il convient désormais de mettre l'accent sur la mise en œuvre, et nous orienterons et surveillerons ce processus. Nous débattons de manière plus approfondie, dans les mois à venir, des moyens permettant de mobiliser des politiques spécifiques visant à libérer le potentiel de croissance de l'UE, en commençant par les politiques dans les domaines de l'innovation et de l'énergie;
- nous réaffirmons notre détermination commune à assurer la viabilité des finances publiques, notamment en accélérant les mesures d'assainissement budgétaire envisagées, lorsque cela se justifie;
- nous confirmons notre volonté d'assurer la stabilité financière en comblant les lacunes en matière de réglementation et de surveillance des marchés financiers, tant au niveau de l'UE que du G20. Nous convenons de progresser rapidement sur les principales mesures législatives de manière à ce que les nouvelles autorités de surveillance puissent être opérationnelles à partir du début de l'année prochaine et arrêtons une position ambitieuse que l'UE défendra lors du sommet de Toronto;
- nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité urgente de renforcer la coordination de nos politiques économiques. Nous convenons de premières orientations en ce qui concerne le Pacte de stabilité et de croissance, la surveillance budgétaire ainsi que, plus généralement, la surveillance macroéconomique. Nous attendons avec intérêt le rapport final que le groupe de travail présentera en octobre.

I. UNE NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Achever et mettre en œuvre la stratégie Europe 2020

1. Le Conseil européen a achevé, ce jour, la mise au point de la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie aidera l'Europe à se remettre de la crise et à en sortir plus forte, tant sur le plan interne qu'au niveau international, par le renforcement de la compétitivité, de la productivité, du potentiel de croissance, de la cohésion sociale et de la convergence économique. Cette nouvelle stratégie répond au défi que représente la réorientation des politiques axées sur la gestion de crise vers l'introduction de réformes à moyen et à long terme qui favorisent la croissance et l'emploi et garantissent la viabilité des finances publiques, notamment par la réforme des régimes de retraite.
2. Les États membres sont déterminés à assurer la viabilité des finances publiques et à atteindre sans tarder les objectifs budgétaires. Ils continueront à adopter des rythmes différents dans le processus d'assainissement budgétaire, en tenant compte des risques tant budgétaires que non budgétaires. Plusieurs États membres ont récemment renforcé le processus d'assainissement

budgétaire et lui ont conféré un caractère prioritaire. Tous les États membres sont prêts, s'il y a lieu, à prendre des mesures supplémentaires pour accélérer l'assainissement budgétaire. Il convient d'accorder la priorité aux stratégies d'assainissement budgétaire favorisant la croissance et principalement centrées sur la limitation des dépenses. Si l'on veut faciliter l'ajustement budgétaire à long terme, il faut s'attacher avant tout à renforcer le potentiel de croissance.

3. Le Conseil européen confirme les cinq grands objectifs de l'UE (annexe I), qui constitueront des objectifs communs guidant l'action des États membres et de l'Union pour ce qui est de favoriser l'emploi, d'améliorer les conditions de l'innovation et de la recherche et développement, d'atteindre nos objectifs dans le domaine du changement climatique et de l'énergie, d'améliorer les niveaux d'éducation et de favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté. Le Conseil européen marque son accord sur la quantification des indicateurs en matière d'éducation et d'inclusion sociale/de pauvreté, conformément à ce qui a été décidé par le Conseil. Il donne son approbation politique aux lignes directrices intégrées pour les politiques économique et de l'emploi, qui seront adoptées formellement après que le Parlement européen aura rendu son avis sur le volet emploi. Ces lignes directrices continueront à servir de base aux recommandations par pays que le Conseil peut adresser aux États membres.

Ces recommandations sont parfaitement conformes aux dispositions pertinentes du traité et aux règles de l'UE et ne modifient en rien les compétences des États membres, par exemple dans des domaines tels que l'éducation.

4. Les États membres doivent maintenant agir pour mettre en œuvre ces priorités à leur niveau. En concertation étroite avec la Commission, ils devraient arrêter rapidement leurs objectifs nationaux, en tenant compte des positions de départ et des situations qui sont les leurs et conformément à leurs procédures nationales de décision. Ils devraient également identifier les principaux freins à la croissance et indiquer, dans leurs programmes nationaux de réforme, comment ils entendent s'y attaquer. Les progrès accomplis dans la réalisation des grands objectifs seront régulièrement examinés.
5. Toutes les politiques communes, y compris la politique agricole commune et la politique de cohésion, devront appuyer la stratégie. Un secteur agricole durable, productif et compétitif apportera une contribution importante à la nouvelle stratégie, compte tenu du potentiel de croissance et d'emploi que possèdent les zones rurales, tout en assurant des conditions de concurrence loyales. Le Conseil européen souligne qu'il importe de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale ainsi que de mettre en place des infrastructures afin de contribuer à la réussite de la nouvelle stratégie. Il convient d'utiliser pleinement la dimension extérieure de la stratégie, notamment par le biais de la stratégie commerciale que la Commission présentera d'ici la fin de l'année. Des efforts devraient être déployés pour s'attaquer aux principaux freins à la croissance à l'échelon de l'UE, y compris ceux qui ont trait au fonctionnement du marché intérieur et aux infrastructures, ainsi que pour répondre à la nécessité d'une politique énergétique commune et d'une nouvelle politique industrielle ambitieuse.
6. Il faut notamment, à la faveur d'un large éventail d'initiatives, que le marché intérieur européen franchisse un nouveau cap. Le Conseil européen salue le rapport sur une nouvelle stratégie pour le marché unique présenté par M. Mario Monti, et se félicite de l'intention de la Commission d'y donner suite en proposant des mesures concrètes. Le Conseil européen reviendra sur cette question en décembre 2010.
7. À la suite de la présentation par la Commission de la première initiative phare concernant une stratégie numérique pour l'Europe, le Conseil européen approuve l'établissement d'un programme d'action ambitieux fondé sur des propositions concrètes et demande à toutes les institutions de s'employer à le mettre en œuvre intégralement, y compris par la création d'ici 2015 d'un marché unique numérique pleinement opérationnel. La Commission est invitée à soumettre d'ici la fin de 2011 un rapport sur les progrès réalisés.
8. Le Conseil européen attend avec intérêt la présentation des autres initiatives phare d'ici la fin de l'année.

Renforcer la gouvernance économique

9. La crise a fait apparaître des lacunes manifestes dans notre gouvernance économique, notamment en ce qui concerne la

surveillance budgétaire et la surveillance macroéconomique au sens large. Il est donc essentiel et urgent de renforcer la coordination de nos politiques économiques.

10. Le Conseil européen accueille positivement le rapport d'étape du président du groupe de travail sur la gouvernance économique et convient d'un premier ensemble d'orientations.
11. Les règles actuelles en matière de discipline budgétaire doivent être pleinement mises en œuvre. En ce qui concerne leur renforcement, le Conseil européen convient des orientations suivantes:
 - a) renforcer les volets tant préventif que correctif du Pacte de stabilité et de croissance, en assortissant, le cas échéant, de sanctions la trajectoire d'assainissement vers l'objectif à moyen terme; ces sanctions seront réexaminées de manière à instaurer un système cohérent et progressif, en veillant à ce que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les États membres. Il sera tenu dûment compte de la situation particulière des États membres qui font partie de la zone euro, et les obligations incombant à chaque État membre en vertu des traités seront pleinement respectées;
 - b) aux fins de la surveillance budgétaire, attacher une importance beaucoup plus grande au niveau et à l'évolution de la dette ainsi qu'à sa viabilité globale, comme le prévoyait initialement le Pacte de stabilité et de croissance;
 - c) prévoir que, à partir de 2011, dans le cadre d'un "semestre européen", les programmes de stabilité et de convergence pour les années suivantes seront présentés à la Commission au printemps, en tenant compte des procédures budgétaires nationales;
 - d) veiller à ce que tous les États membres aient des règles budgétaires nationales et des cadres budgétaires à moyen terme conformes au Pacte de stabilité et de croissance; la Commission et le Conseil devraient en évaluer les effets;
 - e) garantir la qualité des données statistiques, élément essentiel d'une politique budgétaire saine et de la surveillance budgétaire; les instituts statistiques devraient fournir les données concernées en toute indépendance.
12. En ce qui concerne la surveillance macroéconomique, le Conseil européen convient des orientations suivantes:
 - a) mettre au point un tableau de bord permettant de mieux évaluer les évolutions et les déséquilibres en matière de compétitivité et de déceler rapidement les tendances non viables ou dangereuses;
 - b) développer un cadre de surveillance efficace qui tienne compte de la situation particulière des États membres de la zone euro.
13. Le Conseil européen invite le groupe de travail et la Commission à affiner et à rendre opérationnelles sans tarder ces orientations. Il attend avec intérêt de prendre connaissance, lors de sa réunion en octobre 2010, du rapport final du groupe de travail, qui traitera de tous les éléments de son mandat.

Réglementer les services financiers

14. Il faut mener à bien d'urgence les réformes restantes nécessaires pour rétablir le bon fonctionnement et la stabilité du système financier européen. La résilience et la transparence du secteur bancaire doivent être garanties. Il est essentiel de progresser sur cette question dans les prochains mois. Le Conseil européen convient que les résultats des tests de résistance que réalisent actuellement les contrôleurs bancaires seront rendus publics au plus tard dans le courant de la deuxième quinzaine de juillet. La communication de la Commission intitulée "La réglementation des services financiers au service d'une croissance durable", du 2 juin 2010, dresse une liste complète d'initiatives à engager et à mener à bien avant la fin de 2011. L'UE doit faire la preuve de sa détermination à mettre en place un système financier plus sûr, plus solide, plus transparent et plus responsable.
15. En particulier, le Conseil européen:
 - a) appelle le Conseil et le Parlement européen à adopter rapidement les propositions législatives sur la surveillance financière, de manière à ce que le comité européen du risque systémique et les trois nouvelles autorités de surveillance puissent être opérationnelles à partir du début de 2011;
 - b) demande que la proposition législative sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs fasse l'objet d'un accord avant l'été et que la proposition de la Commission sur l'amélioration du contrôle par l'UE des agences de notation de crédit soit examinée sans tarder;
 - c) attend avec intérêt les propositions annoncées par la Commission sur les marchés des produits dérivés, notamment pour ce qui est des mesures appropriées concernant les ventes à découvert (y compris les ventes à découvert sans contrepartie) et les contrats d'échange sur défaut (CDS).
16. Le Conseil européen convient que les États membres devraient instaurer des systèmes de prélèvements et de taxes sur les établissements financiers afin d'assurer une répartition équitable des charges et d'inciter les parties concernées à contenir les risques systémiques¹. Ces prélèvements et taxes devraient s'inscrire dans un cadre de résolution crédible. Il est urgent de poursuivre les travaux sur leurs principales caractéristiques, et les questions des moyens permettant d'assurer que les règles du jeu seront les mêmes pour tous ainsi que de l'effet cumulatif des différentes mesures de réglementation devraient être examinées avec attention. Le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à faire progresser ces travaux et à en rendre compte en octobre 2010.

¹ La République tchèque se réserve le droit de ne pas instaurer de telles mesures.

II. SOMMET DU G20 À TORONTO

17. Il convient que l'action menée par l'Union pour faire face à la crise continue de faire l'objet d'une coordination au niveau mondial afin que les mesures prises soient cohérentes sur le plan international. Les mesures qu'elle prend à l'heure actuelle pour stimuler la compétitivité, assainir les finances publiques et réformer son secteur financier lui permettront de disposer d'arguments solides pour préconiser des mesures analogues sur le plan international lors du prochain sommet du G20. L'UE devrait jouer un rôle de premier plan dans les efforts consentis pour définir une stratégie à l'échelle de la planète visant à l'instauration de systèmes de prélèvements et de taxes sur les établissements financiers, en vue de maintenir des conditions égales pour tous au niveau mondial, et elle défendra vigoureusement cette position vis-à-vis de ses partenaires du G20. Il conviendrait de réfléchir à l'introduction d'une taxe mondiale sur les transactions financières et de faire avancer les travaux dans ce contexte.
18. Dans la perspective du sommet de Toronto, le Conseil européen confirme les orientations qui ont été arrêtées par le Conseil et qui figurent dans le mandat élaboré pour la réunion ministérielle de Busan. Compte tenu des risques considérables que ferait peser sur la viabilité des comptes publics le retrait tardif des mesures extraordinaires de relance budgétaire, il conviendrait que le G20 parvienne à un accord sur une stratégie coordonnée et différenciée de sortie pour assurer la viabilité des finances publiques. Il est nécessaire que les grandes économies apportent toutes leur contribution à la réalisation de l'objectif d'une croissance forte, durable et équilibrée. Le G20 doit réaffirmer son engagement en faveur de la réforme du système financier et réaliser des progrès rapides, de façon cohérente et coordonnée, sur l'éventail complet des mesures qui ont été arrêtées à Pittsburgh, en vue de renforcer la résilience et la transparence de notre système financier, y compris grâce à des capitaux additionnels de meilleure qualité et à de nouvelles exigences en matière de liquidités tampons. Au sein du FMI, le système des quotes-parts devrait être révisé dans le cadre d'un ensemble plus large de questions liées à la gouvernance du FMI, qui devrait englober tous les éléments ayant fait l'objet d'un accord à Pittsburgh et à Istanbul, et être complété d'ici novembre 2010 pour former un ensemble unique et global.

III. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

19. La prochaine réunion plénière de haut niveau des Nations unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constitue une occasion unique de renforcer nos efforts communs et nos partenariats avec les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté, la faim et les inégalités dans le monde. Les conclusions que le Conseil a adoptées le 14 juin dotent l'Union européenne d'une position solide pour cette réunion.

20. L'Union européenne reste déterminée à appuyer la réalisation des OMD dans le monde d'ici 2015. Cela sera possible si tous les partenaires font preuve d'une volonté politique ferme, mettent en œuvre les changements nécessaires de politiques et prennent des mesures concrètes. L'Union européenne invite la réunion plénière de haut niveau à convenir de mesures concrètes visant à renforcer l'appropriation des projets de développement par les pays bénéficiaires, à concentrer les efforts, à améliorer l'impact des politiques menées, à mobiliser des financements prévisibles et plus importants en faveur du développement, y compris des sources innovantes de financement, et à utiliser de manière plus efficace les ressources pour le développement. Le Conseil européen réaffirme qu'il est résolu à atteindre d'ici 2015 les objectifs fixés en matière d'aide au développement, conformément à ses conclusions de juin 2005. Il décide de revenir sur cette question chaque année, sur la base d'un rapport du Conseil.

IV. CHANGEMENT CLIMATIQUE

21. Le Conseil européen prend note de la communication de la Commission intitulée "Analyse des options envisageables pour aller au-delà de l'objectif de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre et évaluation du risque de fuites de carbone". Conformément aux conclusions du Conseil du 11 juin, la Commission procédera à de nouvelles analyses, y compris sur les conséquences pour chaque État membre, et le Conseil poursuivra l'examen des questions soulevées dans la communication susmentionnée. Comme le montre le rapport ECOFIN, l'UE et ses États membres ont progressé dans la concrétisation de leurs engagements en matière de financement à mise en œuvre rapide pour 2010 et ils rendront compte de manière coordonnée, lors de la conférence de Cancun, des progrès qui auront été accomplis. Le Conseil européen reviendra sur la question du changement climatique lors de sa réunion d'automne, avant la conférence de Cancun.

V. AUTRES POINTS

22. Le Conseil européen salue le travail accompli par le groupe de réflexion. Le rapport élaboré par ce groupe, intitulé "Projet pour l'Europe à l'horizon 2030 - Les défis à relever et les chances à saisir", alimentera utilement les travaux futurs de l'Union européenne.
23. Le Conseil européen se félicite des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Pacte européen sur l'immigration et l'asile et entérine les conclusions du Conseil des 3 et 4 juin.
24. Le Conseil européen accueille avec satisfaction l'avis de la Commission sur la demande d'adhésion à l'UE présentée par l'Islande ainsi que la recommandation selon laquelle il convient d'ouvrir les négociations d'adhésion. Après avoir examiné la demande d'adhésion sur la base de cet avis et de ses conclusions de décembre 2006 relatives au consensus

renouvelé sur l'élargissement, il note que l'Islande respecte les critères politiques définis par le Conseil européen de Copenhague en 1993 et décide qu'il convient d'ouvrir les négociations d'adhésion.

25. Le Conseil européen invite le Conseil à adopter un cadre général de négociation. Il rappelle que les négociations viseront à ce que l'Islande adopte l'acquis de l'UE dans son intégralité et assure à sa mise en œuvre et son application complètes, en satisfaisant aux obligations qui lui incombent, notamment celles recensées par l'autorité de surveillance de l'AELE dans le cadre de l'accord EEE, et en remédiant aux faiblesses relevées dans l'avis de la Commission, y compris dans le secteur des services financiers. Le Conseil européen se félicite de la volonté de l'Islande de s'attaquer à ces questions et est convaincu qu'elle poursuivra activement ses efforts pour régler toutes les questions en suspens. Il confirme que les négociations se fonderont sur les mérites propres de l'Islande et que leur rythme dépendra des progrès que le pays aura accomplis pour satisfaire aux critères énoncés dans le cadre de négociation, qui traitera, entre autres, de ces aspects.
26. Le Conseil européen félicite l'Estonie pour les résultats qu'elle a obtenus en matière de convergence, grâce à une politique économique et financière saine et il note avec satisfaction qu'elle respecte tous les critères de convergence énoncés dans le traité. Il accueille favorablement la proposition de la Commission prévoyant l'adoption de l'euro par l'Estonie le 1er janvier 2011.
27. Le Conseil européen adopte une déclaration sur l'Iran (annexe II).
28. Confirmant ses conclusions de décembre 2008 et juin 2009, et dans le prolongement de sa décision de décembre 2009 visant à examiner des mesures transitoires concernant la création de dix-huit sièges supplémentaires au Parlement européen jusqu'au terme de la législature actuelle (2009-2014), le Conseil européen adopte une décision (doc. EUCO 11/10) permettant de poursuivre la procédure nécessaire à l'adoption de ces mesures.

ANNEXES

I. NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE GRANDS OBJECTIFS DE L'UE

- S'employer à porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une plus grande participation des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés, ainsi qu'à une meilleure intégration des migrants légaux;
- améliorer les conditions de la recherche et développement (R&D), afin en particulier de porter à 3 % du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés dans ce secteur;

la Commission élaborera un indicateur portant sur l'intensité de la R&D et de l'innovation;

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990; faire passer à 20 % la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie; et s'acheminer vers une augmentation de 20 % de notre efficacité énergétique;
- l'UE est résolue à adopter une décision visant à porter à 30 % la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990, à titre d'offre conditionnelle en vue d'un accord mondial global pour l'après-2012, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives;
- améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et en portant à 40% au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent²;
 - favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté, en s'attachant à ce que 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion³.

II. DÉCLARATION SUR L'IRAN

1. Le Conseil européen souligne qu'il est de plus en plus préoccupé par le programme nucléaire iranien et il se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) de la résolution 1929 instituant de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.
2. Le Conseil européen salue les efforts déployés récemment par le Brésil et la Turquie pour faire avancer l'accord sur le réacteur de recherche de Téhéran (RRT), que l'AIEA a proposé à l'Iran en octobre 2009. Un accord satisfaisant avec l'Iran sur le RRT pourrait contribuer à établir la confiance. Toutefois, le Conseil européen insiste sur le fait qu'un tel accord ne résoudrait pas la question de fond que soulève le nucléaire iranien. Le Conseil européen demande instamment à l'Iran d'entamer des négociations sur son programme nucléaire.

2 Le Conseil européen souligne que la définition et la mise en œuvre des objectifs quantitatifs dans le domaine de l'éducation relèvent de la compétence des États membres.

3 Cette population est définie comme étant le nombre de personnes qui sont menacées par la pauvreté et l'exclusion au regard de trois indicateurs (risque de pauvreté, dénuement matériel et fait de vivre dans un ménage sans emploi), les États membres étant libres de fixer leurs objectifs nationaux sur la base des indicateurs qu'ils jugent les plus appropriés parmi ceux-ci, en tenant compte des circonstances et de leurs priorités nationales.

3. Le Conseil européen rappelle les droits et les responsabilités de l'Iran en vertu du traité sur la non-prolifération. Il regrette vivement que l'Iran n'ait pas saisi les nombreuses occasions qui lui ont été offertes de répondre aux préoccupations de la communauté internationale quant à la nature de son programme nucléaire. La décision de l'Iran d'enrichir de l'uranium à 20 %, qui constitue une violation des obligations internationales lui incombant en vertu des résolutions existantes du CSNU et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, a renforcé ces préoccupations. À cet égard, le Conseil européen prend note du dernier rapport de l'AIEA, en date du 31 mai.
4. Dans ces conditions, l'instauration de nouvelles mesures restrictives est devenue inévitable. Le Conseil européen, rappelant sa déclaration du 11 décembre 2009 et compte tenu des travaux réalisés ensuite par le Conseil des affaires étrangères, invite ce dernier à adopter lors de sa prochaine session des mesures mettant en œuvre celles prévues dans la résolution 1929 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que des mesures d'accompagnement, en vue de contribuer à la résolution, par la voie des négociations, de l'ensemble des préoccupations que continue de susciter le développement par l'Iran de technologies sensibles à l'appui de ses programmes nucléaire et balistique. Ces mesures devraient porter sur les secteurs suivants: le secteur du commerce, notamment les échanges de biens à double usage et des restrictions supplémentaires en matière d'assurances sur les échanges commerciaux; le secteur financier, y compris le gel des avoirs de banques iraniennes supplémentaires et des restrictions dans le secteur de la banque et des assurances; le secteur iranien des transports, en particulier la compagnie de transport maritime de la République islamique d'Iran (IRISL) et ses filiales, et le fret aérien; les secteurs clés de l'industrie gazière et pétrolière, avec l'interdiction de nouveaux investissements, de l'assistance technique et des transferts de technologies, d'équipements et de services liés à ces secteurs, notamment pour ce qui est des technologies de raffinage, de liquéfaction et de GNL; il conviendrait en outre d'étendre le dispositif d'interdiction de visas et de gel des avoirs, en particulier à l'encontre des membres du Corps des gardiens de la révolution (IRGC).
5. Le Conseil européen confirme une nouvelle fois que l'Union européenne est déterminée à œuvrer à un règlement diplomatique de la question du programme nucléaire iranien. Il appelle l'Iran à montrer qu'il est prêt à susciter la confiance de la communauté internationale et à répondre à l'invitation qui lui est faite de reprendre les négociations, et il rappelle que les propositions présentées à l'Iran en juin 2008 gardent toute leur actualité.
6. Il importe de mener des négociations sérieuses sur le programme nucléaire iranien et les autres questions d'intérêt commun. Le Conseil européen souligne que le Haut Représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité est prêt à reprendre les discussions sur ce sujet.

CONSEIL EUROPÉEN — 16 SEPTEMBRE 2010

CONCLUSIONS

Le Conseil européen a examiné les moyens d'imprimer un nouvel élan aux relations extérieures de l'Union, en tirant pleinement parti des possibilités offertes par le traité de Lisbonne. Il est convenu que l'Europe devait défendre ses intérêts et ses valeurs de manière plus résolue et dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel. Comme première étape, il a défini des orientations générales dans la perspective d'un certain nombre d'événements importants qui vont avoir lieu au cours des semaines ou des mois à venir. Il a également arrêté plusieurs mesures concrètes visant à améliorer de façon plus générale l'efficacité de la politique extérieure de l'Union. Le Conseil européen a fait le bilan des progrès accomplis par le groupe de travail sur la gouvernance économique.

I. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Un monde en évolution: un défi pour l'UE

1. Dans un monde en évolution rapide, l'Europe est confrontée à de nombreux défis, qui tous appellent une réponse internationale concertée. La récente crise économique et financière a montré de manière frappante à quel point le bien-être, la sécurité et la qualité de vie des Européens dépendent des développements extérieurs. Par ailleurs, l'apparition de nouveaux acteurs, qui ont une vision du monde et des intérêts qui leur sont propres, constitue un nouvel élément important dans l'environnement international.
2. L'Union européenne doit être un véritable acteur sur la scène internationale, prêt à assumer sa part de responsabilité pour la sécurité mondiale et à montrer la voie pour trouver des réponses communes à des défis communs. La cohésion interne de l'Union et la vigueur de son économie la rendront mieux à même d'exercer une influence dans le monde. L'Union peut s'appuyer sur son profond attachement au multilatéralisme effectif, en particulier au rôle des Nations unies, aux valeurs universelles et à une économie mondiale ouverte et sur l'ensemble de ses instruments, qui est unique au monde. Elle demeure le plus important bailleur de fonds pour les pays démunis, elle est la première puissance commerciale mondiale et elle a développé une politique de sécurité et de défense commune étayée par des outils de gestion des crises, qu'il faut encore renforcer. Elle joue également un rôle stabilisateur important dans son voisinage. L'Union est parvenue à assurer la stabilité dans les Balkans occidentaux, en particulier grâce à la perspective européenne proposée à cette région; le Conseil européen reviendra sur cette question lors d'une prochaine réunion.
3. Conformément au traité de Lisbonne et à la stratégie européenne de sécurité, l'Union européenne et ses États membres agiront de manière plus stratégique afin que l'Europe puisse jouer le rôle qui lui revient sur la scène internationale. Cette dernière doit pour cela identifier clairement ses intérêts et objectifs stratégiques à un moment donné et mener une réflexion ciblée sur les moyens de les défendre plus résolument. Le Conseil européen demande que les synergies entre l'Union européenne et

les niveaux nationaux soient améliorées, conformément aux dispositions des traités, que la coordination entre les acteurs institutionnels soit renforcée, que toutes les politiques et tous les instruments pertinents soient mieux intégrés et que les rencontres au sommet avec les pays tiers soient utilisées plus efficacement, comme indiqué plus en détail à l'annexe I.

4. Les partenariats stratégiques de l'Union européenne avec des acteurs clés dans le monde constituent un instrument utile pour servir les objectifs et les intérêts européens. Mais pour qu'il en soit ainsi, ces partenariats doivent fonctionner dans les deux sens, sur la base d'intérêts et de bénéfices mutuels et en partant du principe que tous les acteurs ont des droits mais aussi des devoirs. La pleine participation des économies émergentes au système international devrait permettre d'en répartir les bénéfices de manière équilibrée et d'en partager les responsabilités de manière égale. À cet égard, il est primordial de développer le commerce avec les partenaires stratégiques et de contribuer ainsi à la relance de l'économie et à la création d'emplois. Nous devons prendre des mesures concrètes pour permettre la conclusion d'accords de libre-échange ambitieux, garantir aux entreprises européennes un accès plus large au marché et renforcer la coopération avec nos principaux partenaires commerciaux en matière réglementaire.

Orientations pour les événements à venir

5. L'Union européenne tiendra plusieurs réunions internationales importantes au cours des semaines à venir. Le Conseil européen fixe aujourd'hui un ensemble de premières orientations en vue de ces réunions. À l'avenir, il discutera régulièrement des relations extérieures afin d'arrêter des orientations stratégiques avant les événements importants, notamment dans le but de définir des messages clés quant à nos objectifs et aux moyens de les atteindre. Pour cela, il faut que le Conseil européen formule des orientations stratégiques claires, sur la base d'une préparation efficace par la Haute Représentante et par le Conseil.
6. En octobre se tiendront des sommets avec la Chine et la République de Corée, ainsi que la rencontre Asie Europe (ASEM), puis plus tard dans l'année un sommet avec l'Inde. Ce seront de bonnes occasions pour dialoguer avec des partenaires clés d'une partie très dynamique du monde. Des questions telles que le rôle qui incombe à chacun d'entre nous

pour assurer une reprise durable après la crise économique et rechercher des solutions mondiales à des défis universels seront à l'ordre du jour. Des mesures concrètes devraient être prises dans des domaines de coopération prioritaires entre l'Europe et l'Asie, tels que le changement climatique, ce qui inclut la promotion de réductions effectives et vérifiables des émissions, ainsi que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique; les questions de sécurité urgentes, telles que la prolifération des armements, le terrorisme, la cybersécurité et la piraterie; les questions régionales telles que l'Iran et la Corée du Nord, ainsi que les questions globales telles que les migrations, l'énergie et l'accès aux matières premières; les politiques de développement et la promotion de la bonne gouvernance, des normes de travail et des droits de l'homme, ainsi que le développement de relations entre les gens.

Dans la perspective du sommet UE-Chine en particulier, l'Union européenne devrait s'employer à faire prévaloir activement ses intérêts stratégiques, notamment en ce qui concerne la promotion des échanges commerciaux bilatéraux, l'accès au marché pour les biens et services et les conditions d'investissement; la protection des droits de propriété intellectuelle et l'ouverture des marchés publics; le renforcement de la discipline dans le domaine des subventions à l'exportation; et le dialogue sur les politiques de change.

7. Au cours des mois à venir, le Conseil européen devra traiter un certain nombre d'autres questions importantes en matière de relations extérieures.
 - a) Le sommet du G20 qui se tiendra à Séoul permettra de faire le point sur la reprise économique mondiale et sur les engagements pris par les membres du G20. Plus particulièrement, ce sommet permettra à l'Union de souligner l'importance de poursuivre avec vigueur la réforme du secteur financier; à cet égard, le récent accord conclu entre le Parlement européen et le Conseil sur le dispositif de supervision du secteur financier et l'achèvement de la réforme du cadre réglementaire d'ici la fin de 2011 renforcent la position de l'UE. Ce sommet devrait également envoyer un message clair sur la nécessité de conclure les négociations concernant le cycle de Doha pour le développement menées dans le cadre de l'OMC et de mettre en œuvre le cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée. Le Conseil européen discutera de la préparation détaillée du sommet de Séoul lors de sa réunion d'octobre 2010 et déterminera la position de l'Union. Le G8 et le G20 continueront à jouer un rôle important dans la définition de mesures à prendre au niveau mondial pour faire face à nombre de défis auxquels nous sommes confrontés; l'UE doit activement contribuer à ce processus au moyen de positions coordonnées. Le Conseil européen salue dès lors l'ambition déclarée de la France de tirer pleinement parti du G20 et du G8, dont elle assurera la présidence en 2011, pour atteindre cet objectif.
 - b) La relation transatlantique repose sur des valeurs communes et constitue un élément essentiel du système international. Dans les circonstances actuelles, il importe d'imprimer une nouvelle dynamique à cette relation et de reconsidérer les

moyens d'instaurer un véritable partenariat fondé sur nos atouts et nos spécificités respectifs. Le sommet qui se tiendra en novembre 2010 avec le président Obama offre une réelle chance à cet égard et doit être soigneusement préparé. Le Conseil européen définira en octobre 2010 les messages politiques clés que les représentants de l'Union européenne présenteront lors de ce sommet majeur. Fondé sur une bonne compréhension des intérêts mutuels et les contributions des deux parties, le partenariat transatlantique devrait avoir pour objectifs principaux de maximiser les bénéfices potentiels de notre relation économique, de parvenir à une coopération plus étroite sur les questions internationales majeures et de répondre ensemble et de manière concertée aux défis qui se posent au niveau mondial sur le plan économique et dans le domaine de la sécurité. À cet égard, la Haute Représentante est invitée à réfléchir à la manière dont la coopération entre l'UE et l'OTAN dans le domaine de la gestion des crises pourrait encore être renforcée, conformément à la charte des Nations unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Cela doit être fait dans un esprit de renforcement mutuel de l'UE et de l'OTAN, et dans le strict respect de leur autonomie décisionnelle, en s'appuyant sur les recommandations concernant des mesures concrètes que l'UE a transmises à l'OTAN en février 2010.

- c) Le Conseil européen fera le point sur la préparation de la conférence de Cancún sur le changement climatique lors de sa réunion d'octobre et arrêtera la position de l'UE. Cette conférence devrait être une étape importante dans les négociations internationales sur le climat et aboutir à des résultats concrets qui permettent à tous les participants de créer une dynamique et de rester sur la voie de la conclusion d'un accord final ambitieux.
- d) La réflexion à venir sur la mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage sera l'occasion d'approfondir les relations avec les voisins orientaux de l'Union dans le cadre du Partenariat oriental, ainsi qu'avec ses voisins méridionaux. La bonne mise en œuvre des projets lancés dans le cadre du Partenariat oriental permet de faire connaître les valeurs de l'UE et favorise le rapprochement des pays concernés avec l'UE dans les domaines juridique, économique et social. Le deuxième sommet de l'Union pour la Méditerranée viendra à point nommé pour renforcer la coopération euro méditerranéenne et pour soutenir la reprise des négociations directes entre les parties au processus de paix au Proche Orient.
- e) Les relations entre l'UE et l'Afrique sont entrées ces dernières années dans une nouvelle dynamique. Le sommet UE-Afrique du Sud du 28 septembre 2010 et le sommet UE Afrique des 29 et 30 novembre 2010 devraient être mis à profit pour approfondir encore ces relations. L'UE, en partenariat avec les pays d'Afrique, continuera d'œuvrer à la réalisation des objectifs que sont le développement économique, la bonne gouvernance, la transparence et l'obligation de rendre des comptes pour l'action menée, dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique.

f) La réunion plénière de haut niveau des Nations unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement se tiendra à New York du 20 au 22 septembre. L'Union européenne est déterminée à appuyer la réalisation des OMD dans le monde d'ici 2015, avec ses partenaires au sein de la communauté internationale.

g) Les prochains sommets qui se tiendront avec l'Ukraine en novembre et avec la Russie en décembre devraient servir à renforcer la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel, afin d'apporter davantage de stabilité et de prévisibilité aux relations avec ces deux pays importants et de promouvoir les droits de l'homme.

En particulier, le sommet avec l'Ukraine devrait permettre de faire progresser les négociations relatives à l'accord d'association, y compris l'accord de libre-échange approfondi et global, et de mettre en exergue le rôle de l'UE dans le processus de réforme économique et démocratique de ce voisin important.

Le sommet avec la Russie sera l'occasion de renforcer la coopération avec ce pays et de discuter en particulier de son programme de modernisation. La coopération devra être renforcée sur des questions économiques telles que l'énergie, l'investissement et l'innovation, sur des questions de sécurité, notamment les conflits gelés et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que sur des questions liées à l'environnement, y compris le changement climatique.

Lors de sa réunion d'octobre, le Conseil européen reviendra sur les messages clés que l'Union européenne fera passer au cours de ces sommets afin d'en garantir le succès.

h) Forte du succès du sommet qui s'est tenu cette année avec ses partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes, l'UE est résolue à continuer de coopérer étroitement avec les pays de la région afin de répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés.

8. Le développement et la stabilité du Pakistan revêtent pour l'Union européenne une importance stratégique. Après les inondations qui ont dévasté le pays, l'Union européenne et ses États membres ont répondu par une augmentation de l'aide humanitaire bilatérale et multilatérale. Le Conseil européen a adopté une déclaration sur le Pakistan (annexe II).

9. L'Union européenne continuera d'œuvrer activement, y compris par l'intermédiaire du Quatuor, en faveur des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne pour en assurer le succès. Le Conseil européen a adopté une déclaration sur le processus de paix au Proche Orient (annexe III).

II. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

10. Sur la base d'un rapport intermédiaire du président du groupe de travail sur la gouvernance économique, le Conseil européen se félicite des importants progrès réalisés,

notamment en ce qui concerne le semestre européen, le développement d'un nouveau cadre de surveillance macroéconomique destiné à surveiller et à corriger en temps utile les écarts et les déséquilibres de compétitivité qui ne sont pas tenables et, enfin, le renforcement des cadres budgétaires nationaux.

11. Le Conseil européen souligne la nécessité de maintenir avec la même vigueur la dynamique de la réforme de la gouvernance économique européenne et attend avec intérêt le rapport final que le groupe devrait lui présenter pour sa réunion d'octobre 2010, rapport qui couvrira l'ensemble des éléments du mandat donné en mars 2010 par le Conseil européen et proposera un ensemble complet de mesures destinées à orienter le travail législatif.

ANNEXES

I. MESURES INTERNES DESTINÉES À AMÉLIORER LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'UNION EUROPÉENNE

a) En ce qui concerne les mesures concrètes destinées, de manière générale, à améliorer le fonctionnement de la politique extérieure de l'Union européenne, le Conseil européen appelle de ses vœux une approche plus intégrée, assurant que l'ensemble des politiques et instruments pertinents de l'UE et des États membres sont mobilisés pleinement et de manière cohérente, conformément aux dispositions des traités, afin de soutenir les intérêts stratégiques de l'Union européenne. Lors de la préparation des sommets et des événements internationaux, l'importance, dans les contacts de l'UE avec ses partenaires et au niveau multilatéral, de thèmes tels que le changement climatique, la politique énergétique, le commerce, le développement ou les questions liées à la justice et aux affaires intérieures, y compris les migrations et la politique des visas, devra être pleinement prise en compte. À cet égard, l'Union européenne devrait davantage renforcer la cohérence et la complémentarité entre sa politique intérieure et sa politique extérieure. La pratique consistant à tenir des débats d'orientation bien avant les sommets devrait être étendue, l'accent devant être mis en particulier sur l'établissement de priorités et d'instructions concrètes.

b) Les synergies entre les relations extérieures de l'Union européenne et les relations bilatérales des États membres avec les pays tiers devraient être développées de manière à ce que, s'il y a lieu, l'action menée au niveau de l'Union européenne complète et renforce celle qui est menée au niveau des États membres et inversement. L'échange d'informations et la consultation sur les développements intervenus à ces deux niveaux devraient être plus dynamiques et plus réguliers, sur la base d'un calendrier constamment mis à jour des sommets tenus par l'UE et les États membres avec les principaux partenaires stratégiques.

- c) Une coordination étroite et régulière entre l'ensemble des différents acteurs institutionnels participant à la définition et à la mise en œuvre des relations extérieures de l'Union européenne est nécessaire pour que les représentants de l'UE puissent défendre des positions cohérentes en ce qui concerne l'ensemble des intérêts et des objectifs stratégiques de l'Union.
- d) Des progrès importants ont été accomplis dans la préparation, au niveau de l'Union européenne, des sommets multilatéraux, notamment grâce aux dispositions pratiques sur la représentation de l'UE dans les structures du G8 et du G20 arrêtées à la suite d'un accord intervenu entre le président du Conseil européen et le président de la Commission, qui sont invités à poursuivre leurs travaux visant à améliorer la manière dont l'Union européenne présente ses vues dans ces enceintes.
- e) L'Union européenne a besoin d'une vue d'ensemble claire des questions particulières que soulèvent les relations avec les différents pays partenaires. Elle doit mettre en place une planification à moyen terme fixant les objectifs à atteindre au fil du temps, chaque sommet se concentrant sur deux ou trois questions essentielles. Le Conseil européen demande donc à la Haute Représentante, en coordination avec la Commission et avec le Conseil des affaires étrangères, d'évaluer les perspectives des relations avec l'ensemble des partenaires stratégiques et de définir en particulier nos intérêts et les leviers envisageables pour les faire valoir. La Haute Représentante est invitée à présenter un premier rapport sur ce travail au Conseil européen de décembre 2010. À cet égard, il conviendrait de mener une réflexion sur la fréquence, la configuration et le résultat de ces sommets, qui doivent être davantage ciblés sur la réalisation des objectifs de l'UE. Le Conseil européen invite son président, en coopération avec le président de la Commission et la Haute Représentante, à prendre toutes les initiatives nécessaires en vue d'améliorer ce processus.
- f) Le Service européen pour l'action extérieure constituera un instrument de première importance pour soutenir les efforts entrepris afin de renforcer la politique extérieure de l'Union européenne. Ses services, sous l'autorité de la Haute Représentante, apporteront un appui au Conseil européen, au Conseil et à la Commission en ce qui concerne la vue d'ensemble stratégique et la coordination qui sont nécessaires pour assurer la cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne dans son ensemble.

II. DÉCLARATION SUR LE PAKISTAN

1. Le Conseil européen est consterné par l'impact dévastateur des inondations survenues au Pakistan, qui continuent de détruire des moyens de subsistance et des communautés dans tout le pays. L'ampleur du désastre est sans précédent dans l'histoire du Pakistan. Le coût qui en résulte en termes de besoins humanitaires et pour son économie, déjà fragile,

est immense. La gravité de cette crise exige une réaction immédiate et forte, compte tenu également de l'importance stratégique que revêtent le développement, la sécurité et la stabilité du Pakistan dans la région. À la suite de la tenue, en juin dernier, du deuxième sommet entre l'UE et le Pakistan, le Conseil européen rappelle son intention de renforcer la coopération sur les questions politiques. Un Pakistan stable, démocratique et prospère est essentiel pour qu'on puisse répondre aux défis mondiaux tels que la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération ou la lutte contre la drogue. En outre, une bonne gouvernance contribuera de manière fondamentale à assurer une reconstruction rapide du pays.

2. Le Conseil européen rappelle les efforts déployés récemment par l'UE (États membres et Commission) en réaction à la crise, notamment la fourniture d'une aide humanitaire substantielle. Il estime qu'il importe de continuer à soutenir le Pakistan afin que des secours immédiats et une aide à long terme en vue de son relèvement et de sa reconstruction puissent être apportés.
3. À cet effet, le Conseil européen décide de donner mandat aux ministres pour qu'ils conviennent de toute urgence d'un train complet de mesures à court, moyen et long terme qui permettront de soutenir le relèvement du Pakistan et son développement futur. Ces mesures devraient comprendre un renforcement significatif de l'aide humanitaire et de l'aide au développement ainsi que des mesures commerciales ambitieuses, qui sont essentielles pour le redressement économique et la croissance du pays. À cet égard, le Conseil européen souligne sa ferme volonté d'accorder exclusivement au Pakistan un accès accru au marché de l'UE par la réduction immédiate et limitée dans le temps des droits sur des importations clés en provenance du Pakistan dans le respect des règles de l'OMC, mesure qui sera appliquée le plus rapidement possible, et d'œuvrer pour que le Pakistan puisse bénéficier du régime SPG+ en 2014, à condition qu'il remplisse les critères fixés. La Commission est invitée à examiner les options possibles avec les partenaires de l'OMC et à soumettre sa proposition définitive en octobre en tenant compte des sensibilités industrielles au sein de l'UE.

III. DÉCLARATION SUR LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT

L'Union européenne se félicite vivement de l'ouverture de négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne, annoncée à Washington le 2 septembre 2010, et salue les Israéliens, les Palestiniens et les États-Unis, ainsi que le Quatuor et les partenaires arabes, pour leurs efforts. La décision qu'ont prise les parties d'entreprendre des pourparlers de fond constitue une étape majeure sur la voie de l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région.

Rappelant les conclusions du Conseil de décembre 2009 sur le processus de paix au Proche-Orient, l'Union européenne souligne que ces négociations relatives à l'ensemble des questions

qui concernent le statut définitif devraient aboutir à une solution fondée sur la coexistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant dans la paix et la sécurité.

Dans ce contexte, l'Union européenne juge indispensable que les deux parties fassent preuve de calme et de retenue et qu'elles s'abstiennent de toute mesure susceptible d'avoir une incidence négative sur le déroulement des négociations. Elle appelle les deux parties à respecter les engagements pris précédemment et à s'efforcer d'établir un climat qui permette de parvenir à une issue favorable. L'Union européenne rappelle que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et demande que le moratoire décrété par Israël soit prolongé. Elle continue de demander un arrêt complet de toutes les violences, en particulier des tirs de roquettes et des attentats.

L'Union européenne mettra tout en œuvre, avec ses partenaires au sein du Quatuor et ses partenaires arabes, pour soutenir les efforts déployés à l'initiative des États-Unis afin de garantir le succès des négociations en vue de la conclusion d'un accord cadre d'ici un an, ce qui est dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens, ainsi que des populations de la région et de la communauté internationale. L'Union européenne est le premier bailleur de fonds des Palestiniens et un partenaire politique et économique essentiel des deux parties et de leurs voisins. À cet égard, elle souligne qu'elle continuera

d'œuvrer activement, y compris par l'intermédiaire du Quatuor, en faveur des négociations pour en assurer le succès et invite la Haute Représentante à continuer d'associer pleinement l'Union européenne aux efforts en cours. L'Union européenne souligne qu'il faut que le Quatuor continue à jouer un rôle majeur dans le processus de paix. Elle insiste également sur l'importance cruciale qu'il y a à poursuivre le processus de création d'un État palestinien, qu'elle continuera de soutenir activement, y compris la mise en œuvre du plan Fayyad.

Rappelant les conclusions du Conseil de juin 2010 sur Gaza, l'Union européenne insiste également sur le fait que, pour aboutir à une paix durable, il est nécessaire de trouver une solution viable pour Gaza. Elle salue les mesures annoncées récemment par le gouvernement israélien, qui constituent un grand pas en avant. Elle demande leur mise en œuvre intégrale et des mesures complémentaires afin de parvenir à un changement en profondeur de la politique menée qui permette la reconstruction de Gaza et la reprise de son économie. L'UE a proposé son aide pour parvenir à cet objectif. Elle appelle de ses vœux une solution qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne rappelle que la paix au Proche-Orient devrait être globale et insiste une nouvelle fois sur l'importance des négociations sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais.

CONSEIL EUROPÉEN — 28 et 29 OCTOBRE 2010

CONCLUSIONS

Afin de relever les défis mis en évidence par la récente crise financière, il est nécessaire de procéder à une réorientation fondamentale de la gouvernance économique européenne. À cette fin, le Conseil européen a fait sien le rapport du groupe de travail sur la gouvernance économique. La mise en œuvre de ce rapport constituera une avancée importante dans la consolidation du pilier économique de l'UEM en renforçant la discipline budgétaire, en élargissant la surveillance économique et en approfondissant la coordination. Le rapport présente également les orientations en vue de la mise en place d'un cadre solide de gestion des crises, ainsi que d'institutions plus fortes. Le Conseil européen s'est mis d'accord sur la façon de donner suite aux travaux du groupe. Dans le prolongement des travaux menés lors de sa réunion du 16 septembre 2010, le Conseil européen a également procédé à un échange de vues pour préparer le sommet du G20 à Séoul et la conférence de Cancún sur le changement climatique, ainsi que les sommets entre l'UE et les États Unis, la Russie, l'Ukraine, l'Inde et l'Afrique.

I. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

1. Le Conseil européen fait sien le rapport du groupe de travail sur la gouvernance économique. La mise en œuvre de ce rapport nous permettra d'accroître la discipline budgétaire, d'élargir la surveillance économique, de renforcer la coordination et de mettre en place un cadre solide de gestion des crises ainsi que des institutions plus fortes. Le Conseil européen demande qu'une "approche rapide" soit suivie pour l'adoption des actes de droit dérivé nécessaires à la mise en œuvre de nombreuses recommandations. L'objectif est que le Conseil et le Parlement européen parviennent à un accord sur les propositions législatives de la Commission d'ici l'été 2011; il convient de noter que le rapport du groupe de travail ne couvre pas l'ensemble des aspects traités dans ces propositions et vice versa. La mise en œuvre effective du nouveau dispositif de surveillance sera ainsi assurée dans les meilleurs délais et le pilier économique de l'UEM s'en trouvera sensiblement consolidé, ce qui renforcera la confiance et contribuera, par conséquent, à une croissance durable, à l'emploi et à la compétitivité.

Le Conseil européen invite le Conseil à accélérer les travaux sur la manière dont l'incidence de la réforme des retraites est prise en considération dans la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance et à lui faire rapport en décembre. Compte tenu de l'importance des réformes systémiques des retraites, il convient d'assurer des conditions équitables dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

2. À la suite du rapport du groupe de travail et afin d'assurer une croissance équilibrée et durable, les chefs d'État ou de gouvernement conviennent qu'il est nécessaire que les États membres établissent un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble et invitent le président du Conseil européen à engager avec les membres du Conseil européen des consultations sur une modification limitée du traité nécessaire à cet effet, sans toucher à l'article 125 TFUE (clause de "no bail-out").

Le Conseil européen salue l'intention de la Commission d'entreprendre, en étroite consultation avec le président du Conseil européen, des travaux préparatoires relatifs aux composantes générales du nouveau mécanisme qui sera mis en place, notamment le rôle du secteur privé, le rôle du FMI et la très forte conditionnalité attachée aux programmes.

Le Conseil européen reviendra sur cette question lors de sa réunion de décembre en vue de prendre la décision finale portant à la fois sur les grandes lignes d'un mécanisme de gestion de crise et sur une modification limitée du traité, de sorte que toute modification puisse être ratifiée pour la mi 2013 au plus tard.

Le président du Conseil européen entend examiner par la suite, en consultation avec les États membres, la question du droit des membres de la zone euro de participer à la prise de décisions dans le cadre des procédures en rapport avec l'UEM en cas de menace permanente pour la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

3. Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné que, parallèlement au renforcement de la discipline budgétaire au sein de l'Union européenne, il est essentiel que le budget de l'Union européenne et le prochain cadre financier pluriannuel reflètent les efforts d'assainissement déployés par les États membres pour ramener le déficit et la dette sur une trajectoire plus viable. Tout en respectant le rôle des différentes institutions et la nécessité d'atteindre les objectifs poursuivis par l'Europe, le Conseil européen examinera, lors de sa prochaine réunion, comment faire en sorte que les dépenses au niveau européen contribuent de manière appropriée à ce processus.

II. SOMMET DU G20 À SÉOUL

4. L'économie mondiale est en train de surmonter la crise. Néanmoins, il subsiste un certain nombre de problèmes qui requièrent une attention soutenue au niveau mondial, notamment les risques qui pèsent sur la viabilité financière, le rétablissement incomplet du secteur financier, un

taux de chômage élevé, la volatilité du prix des matières premières sur les marchés mondiaux et la résurgence de déséquilibres macroéconomiques mondiaux. Le Conseil européen a confirmé les orientations qui ont été arrêtées par le Conseil et a débattu des priorités que les représentants de l'UE et les États membres de l'UE qui sont membres du G20 défendront lors du sommet de Séoul. Ce sommet doit envoyer un signal ambitieux quant à la mise en œuvre concrète et en temps utile des mesures arrêtées dans le cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, notamment en ce qui concerne les plans d'assainissement budgétaire, la réforme de la réglementation financière, la cohésion sociale, la création d'emplois et la nécessité de procéder à des réformes structurelles supplémentaires. Il y a également lieu d'accorder une attention particulière à la question du rééquilibrage de la croissance mondiale. L'Union européenne attend avec intérêt que le sommet du G20 confirme l'accord de Bâle, qui constitue une étape importante du renforcement de la stabilité financière mondiale. L'Union européenne insiste sur la nécessité de maintenir l'ouverture des marchés, d'insuffler un nouvel élan aux négociations de Doha et d'adopter un programme de développement axé sur la croissance. Elle souligne qu'il faut s'abstenir de toute forme de protectionnisme et éviter de faire fluctuer les taux de change pour obtenir des avantages concurrentiels à court terme.

5. L'accord sur la réforme du Fonds monétaire international dégagé lors de la réunion ministérielle du G20 du 23 octobre 2010 contribuera à la mise en place d'un FMI plus efficace, crédible et légitime et lui permettra de remplir sa mission, qui est de soutenir le fonctionnement du système monétaire et financier international. Des réformes des quote parts et, plus largement, de la gouvernance devraient faire l'objet d'un paquet unique et complet de mesures adopté selon un même calendrier.
6. Il est nécessaire de poursuivre les travaux relatifs aux prélèvements et taxes sur les établissements financiers tant au niveau international qu'au niveau interne. Conformément au rapport du Conseil, il conviendrait de coordonner davantage les différents régimes de prélèvements existants afin d'éviter une double imposition. Le Conseil est invité à faire rapport au Conseil européen en décembre 2010. Les différentes options en matière de taxation du secteur financier devraient également être examinées, de même que les bonnes pratiques visant à faire obstacle aux paradis fiscaux et à l'évasion fiscale.

III. CONFÉRENCE DE CANCÚN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

7. Il est plus que jamais urgent de progresser dans la lutte contre le changement climatique. Il est donc important que la conférence de Cancún franchisse une étape intermédiaire

majeure, en se fondant sur le protocole de Kyoto et en ouvrant la voie à la mise en place d'un cadre mondial complet et juridiquement contraignant, intégrant les orientations politiques fournies par l'accord de Copenhague. Il faut absolument que l'Union européenne et ses États membres continuent de jouer un rôle constructif et parlent d'une seule voix. Le Conseil européen fait siennes les conclusions sur la préparation de la conférence de Cancún, que le Conseil a adoptées le 14 octobre 2010, et confirme que l'Union européenne est disposée à envisager une deuxième période d'engagement au titre du protocole de Kyoto pour autant que les conditions fixées dans ces conclusions soient remplies. L'Union européenne présentera, à Cancún et ensuite chaque année, un rapport exhaustif et transparent sur la mise en œuvre de son engagement relatif au financement à mise en œuvre rapide et soulignera qu'il importe d'améliorer encore la transparence en matière de financement de la lutte contre le changement climatique. Elle évaluera à nouveau la situation après la conférence de Cancún et examinera notamment les options envisageables pour aller au-delà de l'objectif de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'être en mesure de réagir à toute évolution dans le cadre des négociations internationales en cours sur le climat; le Conseil est invité à faire rapport sur cette question d'ici le printemps 2011. Tout en cherchant à obtenir un accord international, l'UE s'emploiera également à adopter une approche plus diversifiée pour la collaboration avec les principaux partenaires dans des domaines d'intérêt mutuel susceptibles de les aider à réduire leurs émissions. Dans ce contexte, l'UE encourage les initiatives régionales visant à combattre le changement climatique et à promouvoir la croissance verte, telles que la récente initiative méditerranéenne sur le changement climatique.

IV. SOMMETS AVEC LES PAYS TIERS

8. Conformément à ses conclusions de septembre 2010, le Conseil européen a débattu des messages politiques clés que les présidents du Conseil européen et de la Commission présenteront lors des sommets à venir avec les États-Unis, la Russie, l'Ukraine, l'Inde et l'Afrique.

En marge du Conseil européen s'est tenu un sommet social, qui s'est intéressé principalement à la gouvernance économique à la suite du rapport final du groupe de travail, à la lumière des conclusions adoptées par le Conseil EPSCO le 21 octobre 2010.

CONSEIL EUROPÉEN — 16 et 17 DÉCEMBRE 2010

CONCLUSIONS

Tout au long de la crise, nous avons pris des mesures énergiques pour préserver la stabilité financière et promouvoir le retour à une croissance durable. Nous continuerons à agir de la sorte et l'UE et la zone euro sortiront plus fortes de la crise.

Les perspectives de croissance se renforcent et les données fondamentales de l'économie européenne sont saines. Les instruments de stabilité temporaires mis en place au début de l'année ont prouvé leur utilité, mais la crise a montré qu'il convient de ne pas relâcher la vigilance. C'est pourquoi nous avons approuvé aujourd'hui le texte d'une modification limitée du traité portant sur la création d'un futur mécanisme permanent destiné à préserver la stabilité financière de l'ensemble de la zone euro. Cette modification devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2013. Nous avons également réaffirmé notre volonté de parvenir, d'ici fin juin 2011, à un accord sur les propositions législatives relatives à la gouvernance économique en vue de renforcer le pilier économique de l'Union économique et monétaire et de continuer à mettre en œuvre la stratégie Europe 2020.

I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1. Le Conseil européen a pris note avec satisfaction du rapport présenté par son président dans le prolongement de ses conclusions des 28 et 29 octobre 2010. Il est convenu que le traité devait être modifié afin que les États membres de la zone euro mettent en place un mécanisme permanent pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble (mécanisme européen de stabilité). Ce mécanisme remplacera le Fonds européen de stabilité financière (FESF) et le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), qui seront maintenus jusqu'en juin 2013. Étant donné que ce mécanisme est conçu pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble, le Conseil européen a décidé qu'il ne sera plus utile de recourir à l'article 122, paragraphe 2, à ces fins. Les chefs d'État ou de gouvernement sont donc convenus que cette disposition ne devrait pas être utilisée à ces fins.
2. Le Conseil européen a approuvé le texte du projet de décision modifiant le TFUE qui figure à l'annexe I. Il a décidé de lancer immédiatement la procédure de révision simplifiée prévue à l'article 48, paragraphe 6, du TUE. La consultation des institutions concernées devrait s'achever à temps pour permettre l'adoption formelle de la décision en mars 2011, l'accomplissement des procédures nationales d'approbation d'ici la fin de 2012 et l'entrée en vigueur du traité modifié le 1er janvier 2013.
3. Le Conseil européen a également invité les ministres des finances de la zone euro et la Commission à achever, d'ici mars 2011, les travaux portant sur l'accord intergouvernemental instituant le futur mécanisme, en y intégrant les composantes générales décrites dans la déclaration de l'Eurogroupe en date du 28 novembre 2010, que le Conseil européen a approuvées (annexe II). Ce mécanisme sera activé d'un commun accord entre les États membres de la zone euro en cas de risque pesant sur la stabilité de la zone euro dans son ensemble.

4. Les États membres dont la monnaie n'est pas l'euro seront associés à ces travaux s'ils le souhaitent. Ils peuvent décider de participer à des opérations menées dans le cadre du mécanisme, au cas par cas.
5. Le Conseil européen a appelé de ses vœux l'accélération des travaux relatifs aux six propositions législatives sur la gouvernance économique, sur la base des recommandations du groupe de travail approuvées en octobre dernier et avec le même niveau élevé d'ambition, afin que ces propositions puissent être adoptées d'ici juin 2011. Il a accueilli favorablement le rapport du Conseil sur le traitement de la réforme systémique des retraites dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance et a demandé que ce rapport soit pris en compte dans les spécifications relatives à la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance réformé.
6. Rappelant ses conclusions d'octobre 2010, le Conseil européen a salué l'intention de la Commission de présenter, d'ici juin 2011, des propositions concernant le nouveau cadre financier pluriannuel et a invité les institutions à coopérer afin de contribuer à son adoption rapide.
7. L'Union et les États membres continueront à s'inspirer de la nouvelle stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance pour faire face à la crise et favoriser la mise en œuvre de réformes structurelles. Le Conseil européen s'est félicité des progrès accomplis depuis le lancement de la stratégie, comme indiqué dans le rapport présenté par la présidence.
8. Le Conseil européen a salué la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et des institutions de l'UE (annexe III).

II. AUTRES POINTS

9. Le Conseil européen a accueilli avec satisfaction le premier rapport sur l'état d'avancement des travaux présenté par la Haute Représentante au sujet des relations de l'Union européenne avec ses partenaires stratégiques. Sur cette base,

le Conseil européen a invité la Haute Représentante, agissant en étroite coopération avec la Commission et le Conseil des affaires étrangères, à poursuivre ces travaux, conformément à ses conclusions de septembre 2010, en définissant des intérêts européens communs et en recensant tous les moyens qui pourraient être mis au service de ces intérêts. Une fois par an, le Conseil européen fera le point des progrès accomplis et, le cas échéant, fixera des orientations. Le lancement du SEAE et son rôle de coordination constituent une excellente occasion d'intensifier les efforts déployés dans ce cadre.

10. Le Conseil européen a fait siennes les conclusions du Conseil du 14 décembre 2010 relatives à l'élargissement et est convenu d'accorder au Monténégro le statut de pays candidat.
11. Le Conseil européen condamne les violences perpétrées depuis le second tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, en particulier, en particulier le recours à la force contre des civils dans la journée du 16 décembre. Il appelle fermement toutes les parties à la retenue. Il souligne la disponibilité de la Cour pénale internationale à engager des poursuites contre les responsables de tels actes. Il appelle tous les responsables civils et militaires ivoiriens qui ne l'ont pas encore fait à se placer sous l'autorité du Président démocratiquement élu, M. Alassane Ouattara. Il confirme la détermination de l'Union européenne à prendre des sanctions ciblées à l'encontre de ceux qui continueraient à faire obstacle au respect de la volonté exprimée souverainement par le peuple ivoirien.
12. Le Conseil européen s'est félicité du succès de la COP-16 tenue à Cancún, qu'il considère comme un progrès important dans le cadre de l'action menée au niveau mondial pour réaliser l'objectif consistant à maintenir l'élévation de la température mondiale au-dessous de 2°C, et a constaté avec satisfaction que la stratégie qu'il a arrêtée en mars a été mise en œuvre de manière efficace.

ANNEXES

I. PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL EUROPEÛEN

du ...

modifiant l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qui concerne un mécanisme de stabilité pour les États membres dont la monnaie est l'euro

LE CONSEIL EUROPEÛEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 48, paragraphe 6,

vu le projet de révision de l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne soumis au Conseil européen par le gouvernement belge le 16 décembre 2010,

[vu l'avis du Parlement européen¹],

[vu l'avis de la Commission européenne²],

[après avoir obtenu l'avis de la Banque centrale européenne³],

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 48, paragraphe 6, du traité sur l'Union européenne (TUE) autorise le Conseil européen, statuant à l'unanimité après consultation du Parlement européen, de la Commission ainsi que, dans certains cas, de la Banque centrale européenne, à adopter une décision modifiant tout ou partie des dispositions de la troisième partie du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Une telle décision ne peut pas accroître les compétences attribuées à l'Union dans les traités et son entrée en vigueur est subordonnée à son approbation ultérieure par les États membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.
- (2) Lors de la réunion du Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010, les chefs d'État ou de gouvernement sont convenus qu'il était nécessaire que les États membres établissent un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble et ont invité le président du Conseil européen à engager avec les membres du Conseil européen des consultations sur une modification limitée du traité nécessaire à cet effet.
- (3) Le 16 décembre 2010, le gouvernement belge a soumis, conformément à l'article 48, paragraphe 6, premier alinéa, du TUE, un projet tendant à la révision de l'article 136 du TFUE, consistant à ajouter un paragraphe prévoyant que les États membres dont la monnaie est l'euro peuvent instituer un mécanisme de stabilité qui sera activé si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble et que l'octroi, au titre du mécanisme, de toute assistance financière nécessaire, sera subordonné à une stricte conditionnalité. Parallèlement, le Conseil européen a adopté des conclusions sur le futur mécanisme de stabilité (points 1 à 4).
- (4) Le mécanisme de stabilité constituera l'instrument nécessaire pour faire face à des situations dans lesquelles la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble est menacée, comme cela a été le cas en 2010, et contribuera ainsi à préserver la stabilité économique et financière de l'Union

1 Avis du ... (non encore paru au Journal officiel).

2 Avis du ... (non encore paru au Journal officiel).

3 Avis du ... (non encore paru au Journal officiel).

elle-même. Lors de sa réunion des 16 et 17 décembre 2010, le Conseil européen est convenu que, étant donné que ce mécanisme est conçu pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble, il ne sera plus utile de recourir à l'article 122, paragraphe 2, du TFUE à ces fins. Les chefs d'État ou de gouvernement sont donc convenus que cette disposition ne devrait pas être utilisée à ces fins.

- (5) Le 16 décembre 2010, le Conseil européen a décidé, conformément à l'article 48, paragraphe 6, deuxième alinéa, du TUE, de consulter le Parlement européen et la Commission au sujet du projet. Il a également décidé de consulter la Banque centrale européenne. Les [... dates ...] respectivement, le Parlement européen, la Commission et la Banque centrale européenne ont émis un avis sur le projet.
- (6) La modification concerne une disposition de la troisième partie du TFUE et n'accroît pas les compétences attribuées à l'Union dans les traités,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le paragraphe suivant est ajouté:

- '3. Les États membres dont la monnaie est l'euro peuvent instituer un mécanisme de stabilité qui sera activé si cela est indispensable pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble. L'octroi, au titre du mécanisme, de toute assistance financière nécessaire, sera subordonné à une stricte conditionnalité."

Article 2

Les États membres notifient sans délai au secrétaire général du Conseil l'accomplissement des procédures requises par leurs règles constitutionnelles respectives pour l'approbation de la présente décision.

La présente décision entre en vigueur le 1er janvier 2013, à condition que toutes les notifications visées au premier alinéa aient été reçues ou, à défaut, le premier jour du mois suivant la réception de la dernière des notifications visées au premier alinéa.

Article 3

La présente décision est publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à ... ,

*Par le Conseil européen,
Le président*

II. COMPOSANTES GÉNÉRALES DU FUTUR MÉCANISME DÉCLARATION DE L'EUROGROUPE DU 28 NOVEMBRE 2010

"Les événements que nous avons connus récemment ont bien montré que des difficultés financières dans un État membre peuvent rapidement, du fait de divers modes de contagion, constituer une menace pour la stabilité macrofinancière de l'UE dans son ensemble. Cela est particulièrement vrai pour la zone euro, où les économies, notamment les secteurs financiers, sont étroitement imbriquées.

Tout au long de la crise que nous traversons, les États membres de la zone euro ont montré qu'ils étaient déterminés à prendre, si cela s'avère nécessaire, des mesures résolues et coordonnées pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble, et ramener la croissance sur une trajectoire durable.

Plus particulièrement, le Fonds européen de stabilité financière (FESF) a été créé afin de fournir, avec le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) et le Fonds monétaire international, une aide rapide et efficace en matière de liquidités, sur la base de programmes rigoureux d'ajustement économique et budgétaire qui devront être mis en œuvre par l'État membre concerné et qui permettront de parvenir à un niveau d'endettement supportable.

Les 28 et 29 octobre, le Conseil européen est convenu de la nécessité de mettre en place un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Les ministres de l'Eurogroupe ont décidé que ce mécanisme européen de stabilité (MES) s'appuiera sur le Fonds européen de stabilité financière, qui peut fournir une assistance financière aux États membres de la zone euro selon un principe de stricte conditionnalité, et fonctionnera selon les règles régissant l'actuel FESF.

Le MES viendra compléter le nouveau cadre pour le renforcement de la gouvernance économique, qui vise à mettre en place une surveillance économique efficace et rigoureuse, laquelle sera axée sur la prévention et réduira considérablement les risques de voir une crise se produire à l'avenir.

Les règles seront adaptées afin de permettre une participation au cas par cas des créanciers du secteur privé, dans le plein respect des politiques menées par le FMI. Dans tous les cas, afin de protéger l'argent des contribuables et d'adresser aux créanciers privés un message clair leur signifiant que leurs créances sont subordonnées à celles du secteur public, un prêt du MES bénéficiera du statut de créance privilégiée, qui ne sera inférieur qu'à celui des prêts du FMI.

L'aide accordée à un État membre de la zone euro sera fondée sur un programme rigoureux d'ajustement économique et budgétaire et sur une analyse approfondie du niveau d'endettement supportable réalisée par la Commission européenne et le FMI, en liaison avec la BCE.

Sur cette base, les ministres de l'Eurogroupe adopteront à l'unanimité une décision sur l'octroi de l'aide.

Dans le cas de pays considérés comme solvables, sur la base de l'analyse du niveau d'endettement supportable effectuée par la Commission et le FMI, en liaison avec la BCE, les créanciers du

secteur privé seront encouragés à maintenir leur exposition, dans le respect des règles internationales et en totale conformité avec les pratiques du FMI. Dans le cas peu probable où un pays s'avérerait insolvable, l'État membre concerné devra négocier un plan de restructuration global avec ses créanciers privés, dans le respect des pratiques du FMI, afin de revenir à un niveau d'endettement supportable. Si ces mesures permettent d'atteindre cet objectif, le MES pourra fournir une aide en matière de liquidités.

Dans le but de faciliter ce processus, des clauses d'action collective (CAC) normalisées et identiques seront incluses, d'une manière qui permette de préserver la liquidité du marché, dans les conditions dont seront assorties toutes les nouvelles obligations d'État qui seront émises dans la zone euro à partir de juin 2013. Ces CAC seront conformes à celles prévues par la législation au Royaume-Uni et aux États-Unis depuis le rapport que le G10 a consacré à ce sujet et comprendront des clauses d'agrégation, qui permettent de prendre en compte de manière globale, dans le cadre des négociations, tous les titres de créance émis par un État membre. Cela permettrait aux créanciers d'adopter, à la majorité qualifiée, une décision autorisant une modification juridiquement contraignante des conditions de paiement (moratoire, report de l'échéance, baisse des taux d'intérêt et/ou décote) au cas où le débiteur serait dans l'incapacité de payer. Les États membres s'efforceront d'allonger la durée de remboursement de leurs nouvelles émissions obligataires à moyen terme afin d'éviter les pics de refinancement.

L'efficacité générale de ce dispositif sera évaluée en 2016 par la Commission, en liaison avec la BCE.

Nous réaffirmons que toute participation du secteur privé sur la base des conditions ci-dessus ne sera pas effective avant la mi-2013.

Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a indiqué que la proposition de modification limitée du traité qu'il présentera au Conseil européen lors de sa prochaine réunion tiendra compte de la décision prise aujourd'hui."

III. DÉCLARATION DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT DE LA ZONE EURO ET DES INSTITUTIONS DE L'UE

Les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et les institutions de l'UE ont fait clairement savoir, comme indiqué ci-dessus, qu'ils restent prêts à tout mettre en œuvre pour assurer la stabilité de la zone euro dans son ensemble. L'euro est et restera un élément essentiel de l'intégration européenne. Plus particulièrement, les chefs d'État ou de gouvernement ont appelé de leurs vœux une

action déterminée aux fins suivantes:

- a) Mettre en œuvre pleinement les programmes existants: nous prenons note avec satisfaction des progrès impressionnants réalisés dans la mise en œuvre du programme grec ainsi que de l'approbation du programme d'ajustement concernant l'Irlande, y compris l'adoption du budget pour 2011.
- b) Ne pas relâcher la responsabilité budgétaire: nous sommes tous résolus à mettre en œuvre de manière rigoureuse les recommandations budgétaires, en respectant pleinement les objectifs budgétaires pour 2010 et 2011 et en corrigeant les déficits excessifs dans les délais arrêtés.
- c) Accélérer les réformes structurelles qui favorisent la croissance: nous sommes déterminés à accélérer les réformes structurelles afin de renforcer la croissance.
- d) Renforcer le pacte de stabilité et de croissance et mettre en œuvre un nouveau cadre de surveillance macroéconomique à partir de l'été 2011.
- e) Garantir la mise à disposition d'un soutien financier suffisant dans le cadre du FESF, dans l'attente de l'entrée en vigueur du mécanisme permanent: nous constatons qu'un montant très limité a été engagé au titre du FESF pour soutenir le programme irlandais. Nous restons prêts à tout mettre en œuvre pour assurer la stabilité de la zone euro.
- f) Renforcer davantage le système financier tant en ce qui concerne le cadre de réglementation et de surveillance que la réalisation de nouveaux tests de résistance dans le secteur bancaire.
- g) Exprimer notre soutien sans réserve à l'action de la BCE: nous soutenons la BCE dans l'action qu'elle mène en toute indépendance pour garantir la stabilité des prix, ancrer fermement les anticipations d'inflation et contribuer ainsi à la stabilité financière de la zone euro. Nous sommes déterminés à garantir l'indépendance financière des banques centrales de l'Eurosystème.

Les éléments de cette stratégie seront affinés dans les mois à venir pour que, dans le cadre de notre nouvelle gouvernance économique, une réponse globale soit apportée à toute situation difficile qui pourrait se présenter.

Crédits photographiques

© Union européenne

Page 17

1. Photo: G. Seibold
2. © Administrația prezidențială/autor Sorin Lupsa
3. Gabinete do Primeiro - Ministro
4. © Copyright RVD / foto: Richard van Elferen
5. Creative Commons (Some rights reserved)
6. © Grzegorz Rogiński/Chancellery of the Prime Minister
7. © 2009 SIP / Charles Caratini, tous droits réservés
8. Courtesy of the office of the Prime Minister
9. © UK Parliament

Secrétariat général du Conseil

Le Conseil européen en 2010

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne

2011 — 46 p. — 21,0 x 29,7 cm

ISBN 978-92-824-2806-1

doi:10.2860/66358



Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Tél. +32 22816111

www.european-council.europa.eu



Office des publications

© Union européenne, 2011

doi:10.2860/66358

